

Bulletin n°49

2001-2002



Commission armées-jeunesse

ADRESSE DE LA COMMISSION

COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

Adresse géographique :

Ecole militaire
1, Place Joffre
75007 PARIS

Adresse postale :

B.P. 20
00445 ARMEES

Téléphone : 01.44.42.32.05

Télécopie : 01.44.42.59.94

E-MAIL : caj01@wanadoo.fr

En couverture : Le nouveau logo de la commission

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.	5
VIE DE LA COMMISSION.	
• Rencontre du 28 octobre 2002 avec le ministre de la défense. -Discours de madame ALLIOT-MARIE	
• Travaux des groupes présentés lors de la réunion plénière du 19 juin 2002 :	
- Rapport du groupe "DECENTRALISATION de l'action de la Commission".....	9
- Rapport du groupe "Après la J.A.P.D dans le parcours citoyen".....	25
- Rapport du groupe "COMMUNICATION de la Commission".....	51
• Visite d'information:	
- Le "Leclerc Cavalerie" à Olivet	67
• Activités du secrétariat général	
- Participation à différentes manifestations	72
- Réception des membres de la Commission	74
INFORMATIONS.	
- Les stages Armées-Jeunesse	79
DOCUMENTATION.	
- Les services Minitel et le site Internet de la Défense	82
- Composition de la Commission Armées-Jeunesse	83

AVANT-PROPOS

Pour la commission armées-jeunesse, l'armée 2001-2002 est restée une armée de transition, entre ce qu'elle fut, depuis son origine, marquée au sceau du service militaire obligatoire, et ce qu'elle devra devenir dans le cadre d'une armée désormais professionnelle.

En cela, elle est restée en phase avec la très profonde mutation du dispositif de défense de la France, si longtemps structuré par une conscription dont cette même année marque le terme, avec le départ des derniers appelés à l'automne 2001.

L'histoire retiendra, n'en doutons pas, l'ampleur de cette mutation, mais aussi sa réussite, qui est à porter au crédit de ceux qui l'ont conduite en six années d'efforts résolus et opiniâtres dont l'appareil d'Etat offre peu d'exemples.

Dans ce cadre là, que la commission armées-jeunesse ait éprouvé des difficultés existentielles ne doit ni surprendre, ni scandaliser.

L'important est que se soit imposée une conviction : celle que l'étroite symbiose à pérenniser entre la communauté nationale et son armée trouve dans cet espace de rencontre unique qu'est la commission, un vecteur préférentiel, à adapter au nouveau contexte et à revivifier.

C'est à quoi nous nous sommes employés au cours de l'année écoulée, à la faveur de travaux qui ont cherché notamment à définir de nouveaux modes de fonctionnement adaptés au temps présent.

Je ne doute pas que, grâce à votre engagement dont je mesure le prix, se constitue ainsi le socle à partir duquel la Commission connaîtra, dès l'an prochain, un nouvel essor en faveur de ce qui nous réunit au-delà des clivages politiques et sociologiques : le service de la France et des valeurs dans lesquelles elle se reconnaît en tant que communauté humaine libre, solidaire et fraternelle.

Général d'armée Jean-René BACHELET
Président de la Commission Armées-
Jeunesse

PHOTO
(Les membres civils et militaires de la Commission)

VIE DE LA COMMISSION

- Rencontre u 28 octobre 2002 avec le ministre de la défense.

- Discours de madame ALLIOT-MARIE

- Travaux des groupes présentés lors de la réunion plénière du 19 juin 2002 :

- Rapport du groupe "DECENTRALISATION de l'action de la Commission" 9
- Rapport du groupe "Après la J.A.P.D dans le parcours citoyen" 25
- Rapport du groupe "COMMUNICATION de la Commission" 51

- Visite d'information :

- Le « Leclerc Cavalerie » à Olivet 67

- Activités du secrétariat général :

- Participation à différentes manifestations 72
- Réception des membres de la Commission 74

PHOTO
(Sentinelle en fonction devant une grille)

RAPPORT DU GROUPE « DECENTRALISATION DE L'ACTION DE LA COMMISSION »

Présidente : Mme SOURBIER-PINTER.

Rapporteurs : M. TINE, Colonel de BEZENAC.

Membres : M. ALONSO, M. AUFRERE, M. BERNARDIN, Mme BONJEAN, Mme BUSSON, Lieutenant de Vaisseau CARPENTIER, M. CHAUMEL, M. DARANTIERE, Commandant de BRESSY, Colonel DEMANGEL, M. FOURREAU, M. GATEAU-LEBLANC, M. GEORGES, M. GIROT, M. GUILLOT, Lieutenant HENRY, M. HERVO, Mme LABATUT-CHABAUD, M. MALBETE, M. MITRANI, Commandant NIZARD, M. OLLIVIER, Colonel PFENNIG, M. PROVOST, Melle RENARD,

Sujet confié à l'étude du groupe « Décentralisation de l'action de la commission » :

Etudier la nécessité et la faisabilité de la décentralisation de l'action de la Commission dans les domaines suivants :

- *éducation à la défense,*
- *activités sportives,*
- *extension des stages dans les armées.*

Cette réflexion devrait permettre :

- **d'activer des relais facilitant les initiatives locales,**
- **de définir la nature des liens avec l'instance nationale,**
- **de déterminer les types et modes d'action à mener.**

Cette étude qui a été conduite de façon essentiellement pragmatique en s'appuyant sur des expériences de terrain, a tenu compte des personnels déjà engagés, des travaux en cours et s'est attachée à rechercher les synergies avec les représentants locaux des autres instances travaillant pour le lien « Armées – Nation », comme ceux des ministères concernés.

Notre réponse s'est nourrie des témoignages de nombreux acteurs passés ou présents de la vie locale dans les trois domaines précités. La qualité, l'expérience voire la passion des intervenants qui ont jalonné et marqué la réflexion de notre groupe depuis l'automne dernier nous ont permis de mesurer l'intérêt et la difficulté de ce sujet.

Ont contribué à notre réflexion : le colonel de Puybusque (EMAT) ancien chef de corps du 92^{ème} RI de Clermont-Ferrand, l'adjudant-chef Bisson officier des sports du 3^{ème} RPIMA de Carcassonne, le caporal Champion appartenant au même régiment ainsi qu'à un club sportif civil, Monsieur Barcellini directeur général de l'office national des anciens combattants (ONAC), Monsieur Estienne directeur des archives et bibliothèques de la Marine à Lorient, Monsieur Boulaud président de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), le lieutenant-colonel Garcia et le capitaine Gusse de l'école d'application de l'infanterie à Montpellier (EAI), Madame Dumas chargée de mission au rectorat de Montpellier, Monsieur Goubert du comité national olympique et sportif français (CNOSF), Monsieur Cancellieri et Madame Onésime du centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ).

INTRODUCTION

Suite à la transformation de l'outil de défense de notre pays, la Commission « Armées – Jeunesse » se doit d'entamer les évolutions indispensables, compte tenu du nouveau contexte né de la suspension de l'appel sous les drapeaux.

Son statut de groupe de réflexion et de propositions ainsi que la liberté d'esprit qui la caractérisent lui permettent de faire des propositions concernant les jeunes générations, car celles-ci risqueront dans quelques années d'ignorer ou de très mal connaître ce que signifient l'idée et le mot de défense.

Ce travail ne peut se concevoir qu'en concertation avec les autres acteurs de la société et dans un esprit permanent de renouvellement et d'adaptation.

Les premières actions pourraient être :

- redéfinir le nouveau sens à donner à l'action des associations et autres organismes représentés au sein de la Commission ;
- élargir le "cercle des bonnes volontés" en établissant des liens avec (puis en s'appuyant sur) la diversité des réseaux participant déjà, peu ou prou, sans le savoir ou en le sachant, à la diffusion de l'esprit de défense et donc d'une certaine manière au développement du lien « Armées – Nation ».

Afin de préciser les contours d'une décentralisation de l'action de la Commission, deux questions concrètes doivent être posées au préalable :

- en matière d'éducation à la défense, d'activités sportives et de stages dans les armées, quels sont les meilleurs relais "locaux", selon les besoins des différents acteurs et la diversité des situations rencontrées ?

- comment travailler avec ces relais ? Sachant :

- . que la Commission n'est pas la seule « propriétaire » des bonnes idées ;
- . qu'il lui faut agir sans attendre de disposer de tous les moyens et d'une vision complète de la situation tout en restant réaliste ;
- . que seule une réelle faculté d'adaptation permettra de prendre en compte la diversité des cas de figure rencontrés sur le terrain.

PLAN DE LA PRESENTATION

1. De la nécessité de la décentralisation de l'action de la commission.

2. Le constat : observation et description des bonnes pratiques appliquées et présentées par des témoins et acteurs ainsi que des possibilités offertes localement par les institutions, organismes, associations, dont nous avons pu rencontrer les représentants.

3. Actions et propositions, où les relais joueront un rôle prépondérant.

1. DE LA NÉCESSITE D'UNE DÉCENTRALISATION DE L'ACTION DE LA COMMISSION

Voici une réponse volontairement lapidaire : LA QUESTION DE LA NECESSITE NE SE POSE PAS, ELLE S'IMPOSE.

En effet, la situation a fondamentalement changé : une nouvelle donne géopolitique, une armée plus resserrée et moins présente sur le territoire national, une nouvelle mission de l'Education nationale en matière d'enseignement à la défense, la désignation de correspondants "défense" dans les conseils municipaux de nos 36000 communes...et, comme évoqué plus haut, L'URGENTE NECESSITE DE RE-INJECTER DANS LE TISSU SOCIAL UNE CONNAISSANCE DE LA DEFENSE, DE SA LEGITIMITE ET DE SES FONDEMENTS.

Parce qu'il y a évolution, il est plus que jamais indispensable d'unir les forces et les acteurs qui participent au lien « Armées - Jeunesse ». Dans ce contexte, compte tenu de son expérience et de la diversité des sensibilités de ses membres, la Commission devrait pouvoir répondre à ces mutations. Comment ?

- en se rapprochant des lieux où se développe le lien « Armées – jeunesse » et des personnes qui y participent concrètement et quotidiennement ;

- en se définissant au mieux un rôle d'animateur et de catalyseur, au moins en devenant le connaisseur des meilleures expériences et des bons relais en matière d'esprit de défense.

Les centres d'intérêt évoqués ci-dessus correspondent au but de la Commission précisé dans sa charte de fonctionnement : « *[contribuer] à concrétiser l'esprit de défense par une meilleure préparation des jeunes à leurs responsabilités de citoyens et une meilleure insertion de l'armée dans la Nation* ».

En revanche, une fonction éventuelle d'animateur ou de catalyseur modifierait en partie son rôle. En effet, depuis sa création, la Commission « *est un organisme de réflexion et de propositions. La responsabilité des décisions qui pourraient être prises à la suite de ses travaux appartient aux pouvoirs publics.* »

Remarque : la décentralisation de l'action de la Commission, qui nous paraît imposée par l'évolution de la situation de notre pays, nécessiterait une réorientation de son rôle.

2. LE CONSTAT

Les bonnes pratiques et les engagements personnels ou institutionnels existent. **Ceci n'est pas nouveau. Simplet dans le contexte que connaît la France, ces bonnes pratiques et volontés semblent présenter encore plus d'intérêt aujourd'hui qu'hier, ne serait-ce qu'à travers les difficultés de transmettre les principes fondant la nation française et la vie en société.**

Notre connaissance de la diversité et de la multiplicité des initiatives, d'où qu'elles viennent, permet de dresser un état des lieux optimiste mais incomplet car réduit à nos seules rencontres, de décrire les réseaux existants et de définir les éventuels relais de notre action.

La présentation de ce constat s'effectuera après avoir regroupé les interventions et les témoignages selon les thèmes de notre mandat :

- d'une part, l'esprit de défense et la formation ;
- d'autre part, l'éducation à la citoyenneté et l'information des jeunes ;
- enfin, la place et le rôle des activités sportives

2.1. Institutions ou associations orientées vers la diffusion de l'esprit de défense et la formation.

La présentation de trois exemples intéressants précédera celle de deux réseaux.

Pour un ancien chef de corps du 92^{ème} RI de Clermont-Ferrand, il s'agit :

- d'établir des rapports simples et désintéressés avec les mairies, les préfectures, les organisations et associations locales et d'utiliser les médias locaux ;
- de créer des liens ainsi qu'un partenariat original avec les "instances locales" qui connaissent bien mieux que nous leur territoire ;
- de s'appuyer tout particulièrement sur les sous-officiers qui disposent d'une présence plus longue dans la même garnison ;
- d'accepter modestement mais avec conviction que le lien "Armées - Nation" passe par de petites choses : "portes ouvertes", rencontres lors de manœuvres, etc....

Remarque : s'il existe des freins, les armées disposent cependant d'atouts en matière de liens « Armées – Nation » : la curiosité du civil pour le militaire, la mentalité nouvelle des jeunes cadres, l'intérêt des valeurs qui fondent le métier.

Cependant, ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres. Soyons réalistes : bien des actions reposent sur la volonté des chefs, l'engagement et l'imagination des subordonnés. C'est un élément de fragilité qui impose de privilégier le travail dans la durée plutôt que des actions d'éclat sans lendemain.

Le deuxième exemple repose sur des éléments conjoints : la volonté commune à une école militaire et à un rectorat de travailler ensemble, la qualité et la motivation d'un officier de l'école d'application de l'infanterie (EAI) et d'une responsable du rectorat de Montpellier, le soutien de leur hiérarchie respective.

Dans le domaine de l'éducation à la défense, conçue comme un élément déterminant de la formation du citoyen, les professeurs qui en sont chargés recherchent avant tout une aide méthodologique et pédagogique. En effet, ils doivent apprendre à diriger des débats argumentés et contradictoires afin de développer l'esprit critique des élèves.

Dans cet esprit, une responsable du rectorat de Montpellier offre aux enseignants la possibilité de mieux connaître l'univers de la défense : rencontres, propositions d'un plan académique de formation, interventions dans les établissements scolaires, débats avec les élèves, conférences mensuelles tournées vers l'actualité et destinées aux enseignants et aux militaires.

De son côté, pour le responsable de la formation à l'exercice de l'autorité de l'EAI, un partenariat entre deux grandes institutions fondant les valeurs de la république (les armées et l'éducation nationale) constitue un préalable indispensable à l'action proprement dite. A titre indicatif, voici une série d'opérations et de réalisations :

- organisation au profit des jeunes, de stages de 3 jours en immersion complète au sein de l'école, pendant que des lieutenants en application rejoignent par groupes de 3 ou 4 des établissements scolaires difficiles où ils rencontrent un monde qui leur est peu familier ;
- élaboration de stages à la demande et de stages professionnels en mécanique, restauration, etc.... ;
- mise à disposition ponctuelle de moyens, par exemple, l'imprimerie de l'école permettant aux élèves d'une classe d'assister en direct à la confection du journal qu'ils ont conçu.

Remarque : ces actions conjointes restent subordonnées à une volonté commune en matière de politique et à des bonnes volontés en matière de mise en œuvre

Troisième exemple : alors que les préparations militaires évoluent dans leur esprit et leur contenu et que des stages de découverte et autres s'effectuent depuis longtemps dans les unités militaires, les stages «Armées – jeunesse» sont une expérience ancienne née en 1958 mais toujours originale et de plus en plus d'actualité.

Chaque année, le nombre des stagiaires n'a fait qu'augmenter. Aujourd'hui, près de 250 jeunes étudiants âgés de moins de vingt six ans participent à des stages rémunérés à hauteur de 1068 € /7 000 F par mois et d'une durée de 4 mois. Demain, cette possibilité de découvrir un organisme de la Défense s'ouvrira à près de 400 étudiants de Bac à Bac plus 6. Ces stages fédérés par la Commission ont pour but de maintenir concrètement le lien entre les armées et les jeunes.

Les modes de communication utilisés pour recenser les candidats multiplient les opportunités pour la Commission de se faire connaître d'un large public constitué d'enseignants et de jeunes : appel au serveur Internet du journal "l'Etudiant" et diffusion de brochures récapitulant les stages offerts auprès de 1500 CROUS, IUT ou écoles d'ingénieurs. La mise en ligne sur le futur site WEB de la Commission développera cet aspect des choses.

Depuis de nombreuses années, la Commission Armées-Jeunesse gérait 150 stages rémunérés, réservés à la seule DGA. Cette année, 100 stages rémunérés supplémentaires viennent d'être ouverts dans les trois Armées et la Gendarmerie. En 2003, il en ira de même, ce qui portera alors leur nombre total à environ 400.

Ces stages sont ouverts aux étudiants, dans tous les domaines de spécialités, du niveau Bac au niveau DEA/DESS. D'une durée de quatre mois, ils conviennent particulièrement aux étudiants désirant effectuer un stage d'application ou de fin de scolarité.

Au-delà des stages rémunérés, la Commission pourrait jouer également un rôle dans le développement de stages plus courts non rémunérés (1 semaine à 1 mois), offerts à des jeunes à partir de la classe de 3^{ème} : stages de découverte, stages de formation humaine voire militaire, etc...

Remarque : Ainsi tout le "spectre" des stages pourrait être abordé et traité par la Commission déjà dépositaire d'une large et intéressante expérience en la matière. Ce serait d'autant plus utile qu'un stage, occasion d'une véritable rencontre, est un des vecteurs "porteurs" du lien "Armées-Jeunesse" et d'une meilleure connaissance des forces armées.

Notons enfin, la nécessité de poursuivre l'action visant à redéfinir et valoriser les anciennes « Préparations militaires ».

Premier réseau : relevant du service historique de la Marine, la direction des archives et des bibliothèques est une institution originale : au-delà d'une fonction classique de bibliothèque elle remplit également une mission pédagogique.

Au sein de ses six établissements, armés chacun d'une quinzaine de personnes et situés à Vincennes et dans cinq ports (Cherbourg, Lorient, Brest, Rochefort, Toulon), des "professeurs - relais" en histoire relevant des rectorats remplissent une mission pédagogique. Ainsi, ils organisent des visites au profit des élèves qui sortent alors du contexte scolaire, montent des expositions et réalisent des publications.

Le public concerné comprend une bonne part de jeunes appartenant au "primaire", au "secondaire" (classes de 5^{ème}, 3^{ème} et S^{de}) et au monde universitaire. Pour autant, dans sa fonction de bibliothèque, le public militaire et le grand public ne sont pas absents.

Remarque : après avoir vécu ses propres réorganisations, ce réseau de bibliothèques et de "professeurs -relais" :

- veut reconquérir son public, rénover et diversifier ses modes d'action : participation à des journées scientifiques et à celles du patrimoine, etc.... ;

- pourrait, une fois définie une politique commune avec la Commission, prendre à son compte certaines de ses préoccupations : diffusion d'informations tournant autour de l'esprit de défense et réalisations communes le long de nos façades maritimes occidentale et méridionale.

Ce que la Marine nationale a fait, pourquoi ne pas s'en inspirer à partir des musées des autres armées, voire des salles d'honneur ?

Deuxième réseau : tout en maintenant sa mission originelle d'aide aux anciens combattants et victimes de guerre, l'office national du même nom (ONAC) a évolué et va continuer d'évoluer, alors que disparaissent et disparaîtront les soldats des deux grandes guerres mondiales.

Au-delà de sa fonction traditionnelle de solidarité (pupilles de la nation...) et de réinsertion des blessés de tous les conflits (formation dans des écoles également ouvertes aux militaires d'aujourd'hui en stage de reconversion), cette institution élargit ses missions au maintien et au développement de la mémoire historique : devoir du souvenir (concours de la Résistance...), commémorations, entretien du patrimoine (monuments, tombes...), pédagogie (musées, expositions...).

Enfin, face à l'absence d'unités militaires dans la moitié des départements français, l'ONAC s'ouvre au lien "Armées – Nation". Son organisation départementale constitue un véritable atout, d'autant que des « assistants mémoire » (emplois jeunes) jouent un rôle de véritables "missi dominici" en matière de devoir de mémoire. Dans le même esprit, l'office accueille dans son conseil d'administration (au niveau de sa direction nationale) et ses conseils départementaux de nouveaux partenaires : associations de la Légion d'honneur et des maires de France, etc.....

Remarque : pourquoi ne pas agir avec cette institution car elle semble constituer une passerelle entre la société civile, les mondes militaire et politique ?

2.2. Organismes prioritairement tournés vers les jeunes

Dans l'apprentissage à la citoyenneté, la participation à la vie de la cité et l'information jouent un grand rôle. C'est schématiquement et respectivement la fonction remplie par l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) et le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ).

Il existe environ 1500 « conseils de jeunes » dont près de 500 d'entre eux représentent 500 communes et sont fédérés au sein de l'ANACEJ. Celle-ci regroupe aussi cinq départements et des fédérations et associations d'éducation populaire. Fonctionnant comme de véritables conseils municipaux, « les conseils de jeunes » sont implantés sur tout le territoire mais de manière inégale, aussi bien dans une petite commune (500 habitants) que dans la plus grande (Paris). Les membres sont le plus souvent choisis parmi des délégués de classe. Ce prolongement de l'action de l'école par les collectivités territoriales constitue un excellent apprentissage de la citoyenneté.

Compte tenu de ses structures nationales et surtout locales ainsi que de sa vocation vis à vis des jeunes, cette association est également un réseau pouvant intéresser la commission « Armées – Jeunesse », d'autant que l'ANACEJ regroupe deux collèges :

- celui des collectivités territoriales (communes, conseils généraux et régionaux), quelles que soient les sensibilités politiques ;
- celui des associations et fédérations d'éducation populaire : ligue de l'enseignement, FRANCAS, Scouts de France, Eclaireurs de France, Jeunesse en plein air, Fédération Léo Lagrange.

Remarque : ne devrions-nous pas travailler avec l'ANACEJ, afin de sensibiliser les jeunes à des sujets que nous avons en commun ?

Association « loi 1901 », placée sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports et représentée à la Commission, le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) anime un réseau très diversifié : un centre national, 4 centres info jeunes en Île de France, 27 centres régionaux, 1620 bureaux ou points d'info jeunes en province ainsi que des bus sillonnant le pays où le CIDJ n'est pas encore présent. Les principes de base reposent sur l'accueil anonyme, gratuit et personnalisé de toutes les catégories de jeunes.

Ces points ou bureaux créés à l'initiative de mairies ou d'associations sont entièrement voués à l'information des jeunes et veulent répondre à leurs attentes, en offrant une information ouverte sur leurs préoccupations permanentes ou circonstancielles : études, métiers, emploi, santé, vie quotidienne, sports, loisirs, etc.... Très indépendantes les unes des autres,

comme du CIDJ qui en est l'animateur, ces structures sont cependant « labellisées » par une convention triennale passée avec le CIDJ et le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

La structure nationale définit les objectifs, les modalités pratiques, afin, par exemple, d'organiser des opérations d'information ciblées (journées à thèmes...). La région anime le réseau.

Remarque : l'implantation du réseau information-jeunesse sur tout le territoire et son action dynamique représentent un atout pour les jeunes et la commission « Armées – Jeunesse ». A nous de trouver les modalités de coopération.

2.3. Institutions ou associations orientées vers la pratique des activités sportives

Exemples significatifs :

Plusieurs expériences portées par le chef de cours d'Education physique militaire et sportive de l'Ecole d'application de l'infanterie (EAI) de Montpellier, un adjudant-chef officier des sports et un caporal du 3^{ème} RPIMA ont témoigné de la faculté des activités sportives à développer une compréhension réciproque entre civils et militaires. Ces témoignages ont montré la diversité des possibilités offertes, tant au sein des emprises militaires qu'à l'extérieur, dans le domaine civil.

Pour un officier des sports d'un régiment, il s'agit en premier lieu d'aller au devant des jeunes, à l'occasion des rencontres sportives organisées alternativement par une unité militaire ou un club civil.

Une mise à disposition des équipements sportifs aux civils est une autre manière de se mieux connaître en s'entraînant. Rien ne vaut des actions simples mais concrètes pour établir et entretenir des liens.

Permettre à des jeunes militaires de qualité de s'intégrer à un club sportif civil est également un moyen à privilégier. Notons le prix inestimable des actions individuelles, lorsqu'elles sont exemplaires (exemple d'un EVAT participant à un club de boxe implanté dans un quartier difficile de Carcassonne). Enfin, compte tenu des missions des unités, n'oublions pas que si leurs possibilités d'action sont nombreuses, le temps et la disponibilité des militaires peuvent faire défaut.

Quant à l'EAI, son statut d'École et ses moyens sportifs de qualité lui permettent de mener d'autres actions à l'extérieur dont voici quelques exemples :

- des rencontres sportives organisées également comme des opérations de relations publiques avec des démonstrations au centre de la ville de Montpellier ;

- des séances de formation : ainsi, pendant un mois, des enfants de quartiers défavorisés ont été instruits et entraînés à la course d'orientation, avant de familiariser à ce sport leurs plus jeunes camarades.

Enfin, par le biais notamment des clubs sportifs et artistiques de la défense, l'école :

- accueille sur son domaine d'autres civils et, grâce à des conventions avec l'éducation nationale, des clubs sportifs et des associations d'handicapés ;

- met à disposition des installations sportives pour des jeunes en difficulté. Sans qu'il s'agisse d'un objectif explicite, notons qu'à force de côtoyer des militaires et de se déplacer dans un monde qui leur est en partie étranger, ces jeunes finissent par adopter un comportement qu'ils n'ont pas forcément à l'extérieur ;

- projette d'organiser avec l'université de Montpellier une activité majeure du type "raid aventure".

Remarque : si ces exemples résultent de moyens et de circonstances favorables qui ne sont pas en l'état reproductibles partout, ils tracent un chemin. A chacun de s'adapter à la situation locale.

Le comité national olympique et sportif français (CNOSF) serait-il un éventuel relais ?

Le CNOSF est intéressant à double titre :

En tant que fédérateur de fédérations sportives :

- il est représenté et organisé localement avec des comités olympiques et sportifs régionaux (CROS) et départementaux (CDOS). Retenons principalement ces deux niveaux, car ils privilégient le sport de masse en liaison avec les fédérations et les clubs sportifs. Ainsi, des actions décentralisées sont menées dans le même temps sur tout le territoire français : "les journées sport", par exemple ;

- il dispose de supports médiatiques lui permettant de se faire connaître (site Internet, publications mensuelles et hebdomadaires).

En tant que promoteur du sport, moyen privilégié d'action vis à vis de la jeunesse :

- par les valeurs qu'il développe, participant implicitement ou explicitement à l'apprentissage du rôle de citoyen et à une certaine forme de diffusion de l'esprit de défense ;

- par les occasions de rencontres qui, dans leur simplicité, lèvent et combattent plus aisément que d'autres activités, les obstacles et les préjugés entre les personnes ;

- par une structure à la fois centrale et locale, permettant de disposer de canaux de diffusion de l'information.

CONCLUSION DU CONSTAT

Un point commun unit ces bonnes volontés et ces groupes humains aux organisations et aux missions parfois bien différentes : la volonté de développer l'apprentissage de la citoyenneté ou de contribuer à renforcer un lien "Armées – Jeunesse" qui réponde aux besoins d'une société en mutation.

Cette volonté ressort également de la décision du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants, incitant les communes à désigner un correspondant « défense » dans chaque conseil municipal. Si cette décision n'a pas toujours été, à ce jour, suivie d'effet, on peut cependant imaginer qu'elle puisse être soutenue par les instances militaires territoriales, afin qu'elle devienne peu à peu une réalité.

3. ACTIONS – PROPOSITIONS

Tout ce qui a été décrit ci-dessus est constitué d'éléments si divers que nous éprouvons un sentiment de "trop plein" devant la richesse des possibilités. Il s'agit à présent d'y voir clair. Définissons d'abord ce que nous entendons par décentralisation de l'action de la Commission.

S'agit-il de reproduire à l'identique et au niveau local, l'organisation et l'action nationale de la Commission ?

NON. Il s'agit plutôt ou surtout de faciliter les "rencontres" au niveau local entre toutes les "instances", qui sans le savoir ou en le sachant, participent à l'éducation du citoyen et aux objectifs de la Commission Armées-Jeunesse. Comment ? En activant des relais déjà existants dont ceux décrits précédemment.

S'agit-il pour la Commission de tenter de fédérer toutes les actions, d'imposer ses vues, voire de donner des ordres ?

NON. Il s'agit plus modestement et plus efficacement de participer aux réseaux existants pour que les principes de défense et les forces armées soient connus, promus et développés.

Enfin, compte tenu du nouveau rôle que la Commission pourrait être amenée à jouer en matière d'apprentissage à la citoyenneté et de diffusion de l'esprit de défense, sa charte de fonctionnement devra préalablement être révisée, voire modifiée.

Dans ce cadre, tenant une fonction d'interface et de « catalyseur » de ce qui se fait de meilleur en la matière, la Commission :

- acceptera de "faire feu de tout bois", en laissant les bonnes initiatives se développer localement, dans tous les domaines l'intéressant : éducation à la défense et meilleure connaissance des forces armées par le développement des activités sportives et l'extension des stages dans les armées, apprentissage de la citoyenneté ;

- devra se doter des moyens lui permettant d'être mieux renseignée sur les actions de terrain afin de les faire largement connaître. Ceci nécessitera de disposer, par exemple, d'un site Internet et peut-être de correspondants locaux. Une réunion annuelle de ces correspondants, un colloque annuel destiné à tous les relais ainsi qu'un compte-rendu annuel de toutes les actions conduites avec la Commission pourraient être envisagés ;

- apportera une plus-value aux informations qu'elle collectera, en décernant, par exemple, un label selon certains critères, un prix « Armées - Jeunesse »...voire, si nécessaire, en faisant des recommandations ;

- pourrait participer à l'information des nouveaux "correspondants défense" mis en place dans les conseils municipaux de notre pays, en liaison avec la DICOD et l'Association des Maires de France ;

- pourrait lancer des Journées « Sports Armées - Jeunesse » ;

- pourrait réfléchir à la manière de s'appuyer sur les unités militaires et tout particulièrement les écoles militaires, afin qu'elles deviennent toujours plus l'un des relais du lien « Armées – Jeunesse », au point de se constituer éventuellement en « réseau ».

Cette décentralisation de l'action de la Commission, qui n'est rappelons-le qu'un moyen et non pas une fin, ne s'effectuera ni en jour ni avec la seule Commission, compte - tenu de la complexité de la situation.

CONCLUSION

Aujourd'hui, nous sommes en face d'une double évidence :

- celle d'un immense chantier dont l'ampleur ne nous permet pas de croire en une solution miracle généralisable à toutes les situations ;
- celle d'une réalité à l'œuvre : les exemples, les multiples réseaux bien implantés, les expériences personnelles, etc...

Dans ce contexte difficile, c'est en s'appuyant sur les exemples et les réseaux déjà cités, les personnalités engagées, que la Commission « Armées – Jeunesse » pourrait devenir un point focal de l'information en matière d'esprit de défense. Ceci exigera une faculté d'adaptation aux situations locales toujours différentes, fluctuantes et incertaines qui sera, sans nul doute, la clé du succès.

Voilà l'objectif qui peut résumer la décentralisation de son action. C'est tout un programme, sans doute pour plusieurs années, qui imposera aussi une veille permanente au moins dans le suivi des actions sur le terrain et des questions posées.

S'agit-il d'une utopie ? Peut être pas, dans la mesure où la composition multiple et diverse de la Commission au travers de ses membres constitue déjà un atout.

S'agit-il toujours d'une utopie ? Peut être pas, dans la mesure où la Commission sera soutenue par une volonté de faire et disposera des moyens nécessaires pour mieux connaître et approcher le terrain.

En définitive, la première forme de décentralisation de l'action pourrait se résumer ainsi:

- dans un premier temps :

- . définir les limites de notre action ;
- . tabler, au départ, sur les relais existant, de fait, même s'ils présentent des limites ;
- . connaître les « portes à ouvrir » (entre autres, identifier les relais locaux) où qu'elles soient : dans les villes, départements ou régions ;
- . connaître et faire connaître les acteurs des exemples significatifs, leurs actions, et leurs coordonnées ;

- dans un second temps:

- . à partir des relais existant déjà, irriguer d'autres relais ;
- . participer, en tant que de besoin, à l'animation des réseaux tournés vers le lien « Armées –Jeunesse » ;
- . mettre à disposition les bons exemples afin que nos interlocuteurs puissent s'en inspirer et les mettre en exergue selon des moyens à définir (label, prix "Armées - Jeunesse", information des relais locaux, etc...). Ceci contribuera à donner une autre impulsion à l'action sur le terrain et éveillera l'intérêt de partenaires nouveaux éventuels ;

parallèlement :

- . obtenir les moyens humains (+1 officier supérieur ou cadre civil équivalent et 1 secrétaire) et financiers indispensables (+ 7,6 K€ / 50 KF) qui permettront d'atteindre les objectifs retenus et sans lesquels aucune action ne pourra être menée.

Enfin, compte tenu des actions entrevues ci-dessus dépassant le cadre actuel de la charte de fonctionnement de la Commission « Armées - Jeunesse », il s'agira en premier lieu de redéfinir les missions de cette institution, qui passerait alors d'une structure uniquement consultative à une structure qui deviendrait également opérationnelle.

PHOTO
(Une séance de J.A.P.D)

RAPPORT DU GROUPE « Après la J.A.P.D dans le parcours citoyen »

Président : M. PERILLEUX.

Rapporteurs : M. BIANI, M. OLLIVIER, Lieutenant-colonel PERNOD, Commandant PEYRON.

Membres : M. AUFRERE, Capitaine BEDIN, M. BESNARD, Mme BUSSON, Aspirant CABIOCH, M. CANCELLIERI, Capitaine de corvette CATARD, M. CHAUMEL, M. DELABRIERE, M. DESLOIRE, Mme DORDET, M. DUBEC, Mme DUCROQUET, Commandant ENGASSER, Mme FONTAINE, M. GEORGES, M. HERVO, Lieutenant-colonel ISERN, Mme JALABERT, M. JOYEUX, Mme KESSOUS, Mme LAIGO, M. LE MAT, M. LE ROUX, Mme LEVEQUE, M. MALENFANT, M. MARESCOT du THILLEUL, M. MAYOL, Lieutenant MICHEL, M. MITRANI, M. SCHMIDT, M. SICILIA, Mme SIMON, Lieutenant-colonel STRICANNE, Capitaine de vaisseau VALIN.

Actions pouvant être conduites par les forces Armées en complément de la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.)

La France vit aujourd'hui en matière de défense une période historique avec la suspension de l'appel du citoyen sous les drapeaux. Cette décision, prise en 1996 par le président de la République, a des conséquences profondes - qui ne sont pas encore toutes cernées - sur l'esprit de défense dans le pays et les liens qu'entretient la nation avec ses forces armées.

Les évolutions majeures qui en découlent sont encore amplifiées par l'évolution de la société française confrontée à une mondialisation qui s'est brusquement accélérée sous les effets de l'explosion des technologies de l'information qui ont rétréci l'espace-temps, aboli les frontières et transformé le monde en ce que certains appellent le « village planétaire ».

La construction de l'Europe atténue le sentiment national dans une partie de la population et pose la question d'une citoyenneté nouvelle. La perte d'influence de certains piliers identitaires (religions, idéologies...) qui favorisaient les valeurs collectives a accentué les comportements individualistes déjà encouragés par l'esprit de l'économie de marché.

Enfin, l'évolution de la place de la femme dans la société française est un facteur supplémentaire de changement.

Dans ce contexte, éclairé d'un jour nouveau par les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, la cohésion nationale est plus que jamais l'un de fondements majeurs de notre politique de sécurité et de défense. La solidarité du peuple américain autour de son président illustre ce besoin de cohésion.

Il s'agit donc de développer, au sein de la société française, un esprit de défense dont l'enseignement s'articule à ce jour autour du parcours citoyen.

Il convient également de garder un lien fort entre la nation et ses forces armées composées de citoyens qui, ayant accepté la responsabilité de servir leur pays en étant son bras armé, sont assujettis à un statut particulier qui met l'accent sur des valeurs collectives.

Aujourd'hui, la participation des forces armées au parcours citoyen se résume à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), ce qui, de l'avis de tous, reste très limité. C'est la raison pour laquelle, le ministre a demandé à la Commission Armées-Jeunesse (CAJ) de réfléchir sur les actions qui pourraient être conduites par les forces armées en complément de la JAPD.

Sujet confié à l'étude du groupe « J.A.P.D. » :

Passage obligatoire du parcours citoyen, la Journée d'appel de préparation à la défense ne peut à elle seule ni dispenser l'ensemble de l'éducation et de la formation de défense nécessaire à tout citoyen français, ni répondre à toutes les attentes des citoyens vis-à-vis du ministère de la Défense.

Le groupe de travail dressera, dans un premier temps, un inventaire le plus exhaustif possible des besoins d'éducation et de formation ainsi que des attentes précitées, actuels et possibles à court ou moyen terme.

Dans un deuxième temps, le groupe de travail analysera cet inventaire afin d'identifier, au sein d'une approche interministérielle, quelles actions pourraient être conduites par le ministère de la Défense, en complément de la J.A.P.D., pour répondre aux attentes du citoyen et à ses besoins d'éducation et de formation en matière de sécurité et de défense.

INTRODUCTION

Les actions de développement de l'esprit de défense doivent donc répondre à la fois à un besoin d'éducation et aux aspirations des citoyens.

A partir des résultats d'un questionnaire (cf. annexe) qui a permis de recueillir les avis de plus de 1 600 jeunes gens effectuant leur JAPD, il a été possible de dégager un certain nombre d'actions pouvant être conduites par les armées en complément de cette journée.

Les travaux ont également offert l'opportunité de faire d'autres propositions concernant l'amélioration de la JAPD elle-même ou des actions pouvant être conduites par d'autres ministères que celui de la défense.

1. ATTENTES DU JEUNE CITOYEN

Les informations qui constituent le fondement de la réflexion étant issues d'un questionnaire distribué pendant la JAPD, il convient dans un premier temps de rappeler le contexte de cette journée et la méthodologie ayant présidé à l'élaboration du questionnaire avant de décliner, dans un deuxième temps, les attentes majeures de ces jeunes citoyens.

1.1 Environnement du recueil des informations

1.1.1 Rappel sur la JAPD

La JAPD constitue le point focal du parcours citoyen. Faisant suite à l'enseignement de Défense dispensé par l'Education nationale, cette journée vise, après avoir évalué les acquis fondamentaux du citoyen, notamment dans le domaine de la compréhension et de l'usage de la langue française, à mieux sensibiliser les citoyens à l'esprit de Défense et à intensifier les contacts avec leurs forces armées.

Chaque semaine, hors période estivale, sur environ 220 sites, près de 20 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans participent à cette journée.

L'organisation de la J.A.P.D., l'accueil, les contacts, l'information des jeunes français sur la Défense et ses métiers, mobilisent tout le personnel civil et militaire de la Direction du Service National, mais aussi de nombreux cadres d'active et de réserve des armées, des services, de la gendarmerie et de la Délégation Générale de l'Armement.

Au bilan, la JAPD donne majoritairement satisfaction aux jeunes citoyens. Elle semble avoir trouvé un certain équilibre et fonctionne correctement. Il a été possible de rajouter le questionnaire proposé par le groupe sans en perturber le déroulement général.

1.1.2 Méthodologie du questionnaire

a) Questionnaire

Ce questionnaire visait le plus grand nombre possible de participants tout en évitant de perturber le déroulement d'une journée déjà bien chargée. Il convenait donc d'élaborer un questionnaire court, facilement compréhensible, rapide à remplir et aisément exploitable.

Une courte explication sur les objectifs visés par l'enquête a été donnée aux jeunes par le personnel d'encadrement.

Les questions posées permettaient de différencier les actions se situant avant ou après la JAPD.

Une dernière question, plus ouverte, permettait aux jeunes gens de s'exprimer librement sur la journée et de proposer ses compléments éventuels, sans les limiter au seul domaine d'action du ministère de la Défense.

Enfin, pour faciliter l'exploitation de ce questionnaire anonyme, il est apparu indispensable d'y faire figurer : l'âge, le sexe, le niveau scolaire, la profession des parents et le département de résidence.

Grâce au concours de la Direction du Service National qui s'est chargé de la diffusion et du recueil des questionnaires, cette enquête a pu être réalisée, sur une dizaine de départements, les deuxième et troisième semaines du mois de janvier de l'année 2002.

Sur l'ensemble des sites où cette enquête a été réalisée, deux étaient ouverts en continu du lundi au vendredi tandis que les autres accueilleraient les jeunes le mercredi et le samedi.

b) Profil de la population interrogée

Plus du tiers des personnes sondées ont effectué leur JAPD en semaine, ce qui mérite d'être relevé car cette population comprend de nombreux jeunes gens « en retard » dans leur parcours citoyen.

Près de 85% de la population interrogée est âgée de 17 ans.

La proportion de jeunes filles équivaut à celle des garçons.

Près de 97% des jeunes gens fréquentent un établissement scolaire et, parmi eux, plus de la moitié fréquente les classes de lycées.

L'enquête a été réalisée dans la ville de Lyon et dans les départements suivants : Ain, Allier, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Loire-Atlantique, Haute-Loire.

1.2 Attentes du citoyen

1.2.1 Motivations

La première constatation est la forte motivation d'une grande majorité de la population interrogée (80%) pour la défense du pays. Ce constat s'applique indifféremment aux jeunes garçons et aux jeunes filles. Ils sont en particulier prêts à servir leur pays à l'occasion de circonstances exceptionnelles, notamment lors de catastrophes naturelles (90%), en cas d'accident industriel du type « usine A.Z.F. » (80%) ou dans le cadre d'actions militaires (60%).

Ces résultats très encourageants méritent d'être relevés, d'autant plus qu'une grande partie de ces jeunes gens est en accord avec le fait que la défense soit assurée par des militaires professionnels.

Enfin, une grande majorité d'entre eux (70%) exprime à la fois, le besoin d'une information théorique et la demande d'une formation pratique sur le terrain.

1.2.2 Information délivrée par les forces armées

Avant la JAPD, l'information sur la défense et les forces armées passe principalement par l'école (34 %).

La famille et les médias sont les deux autres vecteurs importants de cette information, dont ils véhiculent respectivement 20 % et 17 %.

De même, les salons et les journées « portes ouvertes », où de nombreuses informations sont données par les militaires eux-mêmes, constituent des rendez-vous privilégiés pour de nombreux jeunes.

Il est intéressant de constater que la communication interpersonnelle, le « bouche à oreille », très prisé par les jeunes jusqu'à un passé récent, ne semble plus représenter un vecteur majeur de l'information en matière de défense.

Toutefois, il convient de relever que, même après avoir accompli leur J.A.P.D., la moitié des jeunes interrogés juge insuffisante leur information sur la Défense et leurs forces armées.

Enfin, si un tiers d'entre eux souhaiterait recevoir une information complémentaire par courrier, la plupart des autres est prête à se déplacer pour recevoir une information supplémentaire.

1.2.3 Actions attendues des forces armées

Des propositions ciblées ont permis au groupe de travail d'identifier différentes actions susceptibles d'être conduites par les armées en complément de leur J.A.P.D. et pouvant intéresser les jeunes Français.

Parmi celles-ci, figurent les actions de formation, les jeunes, dans leur grande majorité, étant particulièrement intéressés par la formule des stages, notamment : des stages à caractère humanitaire et social (90%), des stages de formation militaire spécialisée (80%) et des stages de découverte (70%).

Il est intéressant de constater qu'ils sont relativement peu attirés, actuellement, par les stages à caractère professionnels, que l'activité soit de nature strictement civile (25%) ou à caractère militaire (20%). Ceci souligne une certaine ignorance des jeunes au sujet des possibilités qui sont offertes par les armées avant leur JAPD. Parallèlement, pour la moitié des personnes interrogées, la rémunération de ces stages n'est apparemment pas le facteur déterminant de motivation.

S'appuyant sur l'ensemble des informations précitées, le groupe de travail a pu identifier un certain nombre d'actions qui pourraient être conduites par le ministère de la Défense en complément de la J.A.P.D.

2. ACTIONS A CONDUIRE PAR LE MINISTERE DE LA DEFENSE

Des réflexions conduites après l'analyse du questionnaire émergent clairement trois grands domaines successifs d'action possible pour le ministère de la Défense : information et accueil ponctuel des jeunes, et organisation de partenariat avec eux, chacun de ces domaines constituant une étape préparatoire au domaine suivant.

Elaborées sans tenir compte des actions actuellement conduites par les forces armées, les propositions qui suivent pourront donc en confirmer le bien fondé ou apporter des éclairages nouveaux.

Des réflexions conduites après l'analyse du questionnaire émergent clairement trois grands domaines successifs d'actions possibles pour le ministère de la Défense : information et accueil ponctuel des jeunes, et organisation de partenariat avec eux, chacun de ces domaines constituant une étape préparatoire au domaine suivant.

Elaborées sans tenir compte des actions actuellement conduites par les forces armées, les propositions qui suivent pourront donc en confirmer le bien fondé ou apporter des éclairages nouveaux.

2.1.1 Actions d'information des jeunes

Les actions d'information constituent le fondement et la première étape indispensable à l'éducation à l'esprit de défense et donc de l'action des armées vis-à-vis de la société. Il ne peut y avoir d'adhésion sans rencontre, ni rencontre sans connaissance de l'existence de l'autre. Le sondage illustre bien ce besoin d'information.

Bien que certains vecteurs semblent devoir être privilégiés, tous doivent être utilisés de façon complémentaire pour obtenir une efficacité optimale : documentation « papier », multimédias (internet) ou médias audiovisuels (radio, télévision, cinéma).

2.1.2 Documentation « papier »

Malgré le développement des nouvelles technologies de l'information, la documentation « papier » reste un vecteur privilégié car il permet d'atteindre toute la population quel que soit son niveau d'éducation et son lieu de domicile.

En outre, il est de manipulation plus facile que les autres, 36 % des personnes interrogées privilégiant ce mode d'information. Il convient essentiellement de tirer partie de ce qui existe déjà en l'améliorant.

Outre les traditionnels documents d'information sur les forces armées, il serait utile de diffuser localement, au niveau du département, du groupement de communes ou de la ville selon le cas, une brochure périodique regroupant l'ensemble des points de contact et des manifestations concernant la Défense (portes ouvertes, visites, conférences, réunions d'associations...).

De façon générale, un effort doit être consenti pour que la documentation « papier » soit plus synthétique. C'est notamment le cas en matière d'actions de formation, domaine dans lequel la multiplicité de documentations présentant les métiers des armées, les différents volontariats civils ou militaires, les propositions de stages ou les préparations militaires permet difficilement d'appréhender l'ensemble des filières.

Enfin, la diffusion de la documentation peut encore être améliorée par une meilleure décentralisation, par des campagnes d'affichage plus offensives et par une meilleure synergie entre les forces armées, notamment au niveau des réseaux de distribution. L'excellent maillage territorial de la gendarmerie pourrait être mieux optimisé.

Les contraintes et les limites à la mise en œuvre de ces différentes propositions seraient a priori de nature financière.

2.1.3 Multimédias

Le développement d'internet, en pleine extension, offre en matière d'information des facilités d'accès et de diffusion qui doivent être exploitées au mieux. Il constitue notamment un outil précieux pour la diffusion de l'information en temps réel entre les centres nationaux, régionaux et locaux. Il permet également à une grande partie de la population d'obtenir aisément l'information à distance. Il convient toutefois de rester conscient des limites de ce moyen inutilisé par une partie de la population, généralement la moins favorisée.

Le groupe préconise d'amplifier les mesures actuelles dans un esprit de décentralisation, tout en étant conscient des limites liées au personnel nécessaire à la création et à l'exploitation des sites.

2.1.4 Médias audiovisuels

Dans ce domaine, d'importants progrès restent à faire car les questions de défense et les forces armées en particulier sont insuffisamment évoquées sur les radios et les chaînes de télévision françaises. Les chefs militaires y sont notamment moins présents que les responsables des autres domaines d'activité (industrie, finance, politique ...). Cette discrétion est encore plus flagrante si l'on observe la place consacrée aux forces armées par les chaînes de télévision anglo-saxonnes. En effet, en France, elles ne favorisent ni la diffusion de l'esprit de défense, ni l'intégration des militaires au sein de la société, ni la cohésion au sein des armées.

Le groupe suggère de favoriser une nouvelle dynamique dans ce domaine à travers un partenariat accru avec les chaînes de radio et de télévision nationales et régionales en profitant de l'intérêt conjoncturel que suscitent ces sujets après les événements malheureux du 11 septembre 2001 et l'actualité internationale.

Parallèlement, il serait opportun de développer une chaîne thématique spécialisée, mais une telle initiative devra surmonter les contraintes budgétaires et de ressource humaine qui ne manqueront pas de se présenter.

Toutefois, partant du constat que le contact humain est irremplaçable en matière de sensibilisation et d'éducation à l'esprit de défense, les forces armées doivent compléter cette stratégie de communication par une politique d'accueil et de partenariat avec les jeunes citoyens qui le souhaitent.

2.1.5 Accueil ponctuel de jeunes dans les armées

Dans un premier temps, les forces armées doivent favoriser l'accueil des jeunes souhaitant élargir leur connaissance des activités de défense. Pour cela, le groupe propose également que la JAPD puisse être complétée par des activités ponctuelles au sein des unités : journées « portes ouvertes », visites, journées de découverte, stages de courte durée...

Les journées « portes ouvertes » doivent être encouragées selon les modalités, propres à chaque unité, actuellement en vigueur.

Pour les stages de découverte et les visites plus approfondies (ne dépassant pas une semaine) l'idée qui vient immédiatement à l'esprit est l'institutionnalisation, **exclusivement pour les volontaires**, d'une deuxième journée d'informations sur les armées. Cependant, cette idée séduisante se heurterait certes à des contraintes de coûts - celles-ci pourraient toutefois être surmontées par une forte volonté politique - mais surtout à la réalité d'une armée professionnelle pour laquelle la mise en œuvre d'une telle journée ne serait pas compatible avec les charges qui pèsent déjà sur son personnel.

Le groupe propose également la mise en place d'une organisation beaucoup plus souple et décentralisée. Chaque unité militaire pourrait alors proposer des activités à moindre coût (financier, matériel et personnel) adaptée à la spécificité de son activité, de son mode de fonctionnement et de son environnement. Une telle option nécessite bien évidemment une communication adaptée selon les modalités déjà proposées.

Les stages de courte durée permettent une immersion plus longue au sein des forces armées. Bénévoles ou rémunérés, de nature civile ou plus militaire, à caractère professionnel ou non, ils permettent une meilleure connaissance mutuelle entre l'armée d'accueil et le stagiaire, ce dernier étant directement impliqué dans la mission de l'unité. Il convient de ne pas hésiter à offrir des stages à caractère militaire qui, d'après le sondage, correspondent à une véritable attente. L'augmentation, en 2002, de 150 à 300 du nombre des stages Armées-jeunesse rémunérés et leur élargissement à l'ensemble des forces armées rentrent dans le cadre de la présente proposition. La décision du ministre de la Défense d'entériner pour 2003 la proposition faite par le Comité de Coordination des Etudes Prospectives (CCEP) et la Commission « Armées-jeunesse » de financer 100 stages supplémentaires destinés à des étudiants de DEA DESS, spécialisés dans le problème de Défense, vient aussi dans ce but.

Il faut toutefois être conscient des contraintes qui peuvent découler de ces accueils ponctuels au sein d'unités militaires, mais ils participent au renforcement de l'esprit de défense et constituent également un contact plus approfondi avec les forces armées.

2.2 Partenariat court

Il s'agit essentiellement des **préparations militaires** qui ont vocation à être la première étape d'un partenariat de plus longue durée, en particulier au sein des réserves.

Il est souhaitable de donner une nouvelle dynamique aux préparations militaires qui offrent un cadre juridique d'accueil au sein des armées. Toutefois, il faut être conscient de la fragilité de ces préparations militaires non rémunérées qui peuvent se retrouver en concurrence avec les nouvelles formes de stage rémunérés ou les préformations envisagées dans le cadre d'Engagement à Servir dans les Réserves (ESR).

De façon générale, l'ensemble de ces stages doit être appréhendé dans une politique d'ensemble afin de ne pas créer d'incohérence entre les différentes modalités d'accueil et activités proposées par les armées.

En raison de leur intérêt majeur pour un partenariat de plus longue durée, le groupe propose de consacrer davantage de moyens aux préparations militaires. Il est important de les rendre attractives, de mieux informer à leur sujet attirant ainsi les jeunes volontaires à l'issue de la JAPD.

2.3 Partenariat dans la durée

La quintessence même du partenariat de longue durée est représentée par l'appartenance à la réserve, qu'elle soit citoyenne ou opérationnelle.

Si la réserve ne rentre pas dans le champs de la réflexion du groupe, notamment la réserve opérationnelle, certaines propositions peuvent conduire à impliquer la réserve citoyenne actuellement en montée en puissance et dont les missions et les modes de fonctionnements ne sont pas encore figés.

Le groupe considère que l'ancrage de l'esprit de défense au sein de la société passe par une certaine continuité dans l'action et donc des partenariats de longue durée entre l'Etat, le ministère de la Défense, les forces armées notamment, et certains citoyens souhaitant servir leur pays dans ce cadre.

Il est donc proposé d'utiliser la réserve citoyenne pour participer à l'animation d'un « réseau défense » au sein de la communauté nationale en s'appuyant sur des associations (culturelles, historiques, sportives...) et de groupes d'activités ou de projet (groupes de réflexion, conférences, ...).

Ces associations et groupes pourraient s'inscrire dans la durée et être composées pour partie de réservistes, qui en formeraient l'ossature, et pour partie de citoyens n'appartenant pas à la réserve mais souhaitant s'investir dans un projet particulier. Comme pour la plupart des propositions précédentes, il conviendrait d'adopter une démarche décentralisée très pragmatique avec, si possible, un soutien des unités militaires présentes localement. Une telle initiative devrait également être accompagnée par une campagne de communication adaptée.

Architecturé autour d'une réserve citoyenne composée de bénévoles, un tel réseau devrait pouvoir fonctionner à coût réduit sans trop solliciter le personnel d'active.

Toutefois, l'ensemble des actions conduites par les forces armées en complément de la JAPD pour consolider l'esprit de défense au sein de la nation doit s'inscrire dans une dynamique interministérielle globale cohérente qui puisse s'appuyer sur une organisation convenable.

2.4 Organisation possible

L'organisation proposée s'appuie sur deux fondements : décentralisation et cohérence interministérielle.

Il s'agit de favoriser une synergie au niveau local en favorisant des réseaux entre tous les acteurs impliqués dans la défense du pays : mairies (avec en premier lieu les correspondants défense dès leur mise en place), préfetures, académies, universités, écoles, associations (réservistes et anciens combattants notamment), unités militaires, police, sapeurs pompiers, leurs volontaires et leurs unités de cadets...

Ces réseaux locaux, interconnectés entre eux par des outils multimédias et coordonnés par les instances nationales pourraient permettre de mettre en place sur l'ensemble du territoire national un « maillage défense ». Celui-ci se substituerait à l'ancien maillage territorial des armées réduit en raison de la diminution du format imposée par la professionnalisation. En effet, malgré son implantation, la gendarmerie ne peut, à elle seule, suppléer à cette réduction.

Outre les activités liées aux associations et aux groupes qui le composent, ce « maillage défense » serait également un vecteur privilégié de transit de l'information de défense : J.A.P.D., préparations militaires, réserves, stages proposés par les forces armées, volontariats civils et militaires, journées « portes ouvertes », campagne d'information et de recrutement... .

Au cours de ses réflexions, le groupe a relevé un certain nombre d'améliorations possibles au niveau de la JAPD et certains membres ont regretté l'insuffisante implication d'autres ministères à l'issue de la JAPD. Un consensus s'est donc dégagé au sein du groupe pour faire quelques propositions dans ces deux domaines.

3. AUTRES PROPOSITIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

3.1 Amélioration de la JAPD

Au cours de cette étude, des difficultés ont été observées au niveau du recensement et de l'harmonisation des sites d'accueil.

3.1.1 Recensement

Le ministère de la Défense établit les convocations à partir du recensement par les mairies. Or, les résultats du recensement peuvent varier d'un département à l'autre. C'était en particulier le cas pour la classe d'âge des jeunes français nés en 1981 dont 9 % n'ont pas été recensés.

Chaque année, une faible proportion, de l'ordre de 3% en moyenne, ne se fait pas recenser et échappe, de ce fait, à la JAPD.

Trois phénomènes semblent être à l'origine de ce dysfonctionnement :

- une information insuffisante des jeunes gens ;
- des déficiences au sein de la chaîne de recensement ;
- le rejet d'une telle démarche par les intéressés.

Il convient donc d'améliorer l'information et l'organisation du recensement dont le ministère de l'Intérieur a la charge afin que nul ne puisse y échapper.

3.1.2 Harmonisation des sites

La première difficulté est liée à l'implantation des sites. Le principe de proximité en matière d'organisation générale permet à près de 90 % des jeunes d'être convoqués dans leur département de résidence. Il convient donc de poursuivre cette politique de proximité, en réaménageant, si nécessaire, la répartition géographique des centres, pour limiter le nombre de convocation de jeunes en dehors de leur département de résidence.

La deuxième difficulté porte sur les différences d'attractivité entre les sites, notamment entre ceux qui sont implantés dans des unités militaires et les autres. En effet, seuls les sites militaires sont en mesure d'exciter la curiosité des jeunes gens pour la Défense grâce aux présentations de matériel militaire et aux possibilités de contacts avec des personnels d'active qui leurs sont offertes. Il est donc regrettable que chaque jeune ne puisse pas bénéficier de telles possibilités.

En plus de ces points particuliers qui nécessitent une action interministérielle, d'autres actions pourraient être conduites par des ministères autres que celui de la Défense.

3.2 Actions prises en charges par les autres ministères

3.2.1 Le bilan de santé

Aux termes de son l'article 16, la Loi de modernisation sociale du 2 janvier 2002, encouragerait la mise en place d'un bilan de sanitaire par le ministère de la Santé.

Ainsi, dès l'étape du recensement, un coupon « santé » pourrait être remis à chaque jeune Français pour lui permettre de bénéficier d'un bilan de santé à proximité de son domicile. Une telle proposition renforcerait la crédibilité de la JAPD en élargissant son champ d'application, mais nécessiterait un financement adapté de la part du ministère de la Santé, avec peut-être les collectivités locales (régions et organismes à vocation sanitaire et sociale).

3.2.2 Renforcement de la lutte contre les exclusions

Avec la JAPD qui comprend des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, le ministère de la Défense participe dès à présent à la lutte contre les exclusions qui représente un impératif national.

A l'issue de sa réflexion, le groupe juge important de conduire, après la JAPD, des actions complémentaires au profit des jeunes détectés en situation difficile (illettrisme, insertion professionnelle infructueuse ...). Des entretiens particuliers sont d'ailleurs destinés à orienter ces jeunes vers des structures spécialisées de type missions locales, associations.

Toutefois, force est de constater qu'environ un jeune en difficulté sur deux refuse toute aide ultérieure. Il convient donc de remédier à cet état de fait par une action interministérielle adéquate.

Le groupe considère de son devoir de rappeler que l'un des objectifs de cette évaluation est de mobiliser sur ce sujet à la fois les jeunes gens concernés, les inspections académiques et les missions locales. Il s'agit de créer une nouvelle dynamique articulée autour d'initiatives locales impliquant l'ensemble des acteurs concernés afin d'identifier les besoins de formation et de mettre en place les structures nécessaires.

CONCLUSION

L'enjeu pour la défense que constitue la cohésion sociale du pays et la qualité des liens entre la jeunesse et ses forces armées nécessitent que celles-ci consolident leurs liens avec les Français par des actions complémentaires à la JAPD. Ces actions, qui doivent s'inscrire dans la durée, peuvent donc être regroupées en trois domaines : information et accueil ponctuel des jeunes (visites ou stages) et organisation de partenariat avec eux pouvant débiter par une préparation militaire et se poursuivre au sein des réserves.

Il convient toutefois de ne pas ignorer les limites de l'action des armées en complément de la JAPD, limites qui dépendent étroitement des moyens matériels alloués à ces activités, mais aussi à l'activité d'une armée professionnelle dont les ressources en personnel d'active sont comptées.

De plus, l'éducation à l'esprit de défense n'est pas de la seule responsabilité des forces armées dont les actions doivent s'inscrire dans une cohérence interarmées et interministérielle qui permette de créer des synergies

Enfin, pour réussir cette action, il convient d'adopter une approche décentralisée et pragmatique qui laisse la plus grande initiative à l'échelon local.

Toutes ces raisons conduisent à proposer le développement d'un « réseau défense » qui, comblant les vides créés par la réduction du maillage territorial des armées, aurait pour vocation d'animer l'esprit de défense en coordonnant toutes les actions conduites par les différents ministères en complément de la JAPD. Ce réseau pourrait s'appuyer sur des structures locales interconnectées entre elles et reliées à l'échelon national, chacune d'elles réunissant tous les acteurs locaux impliqués dans les questions de Défense : mairies, préfectures, académies, universités, écoles, associations, unités militaires, police, sapeurs pompiers, leurs volontaires et leurs unités de cadets...

Une telle proposition de « réseau défense » nécessite de mettre en place des partenariats entre les forces armées et les différents acteurs impliqués dans la diffusion de l'esprit de défense à travers le pays.

*

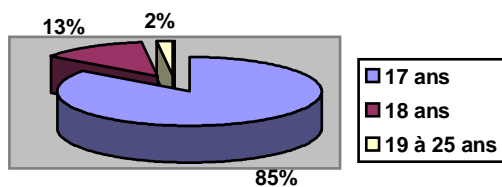
L'ensemble du groupe d'animation remercie le sous-lieutenant KACI, de la Direction du Service National, intervenant qui l'a aidé à mieux appréhender les difficultés soulevées par la journée d'appel de préparation à la défense.

PHOTO
(Hall d'exposition sur les armées)

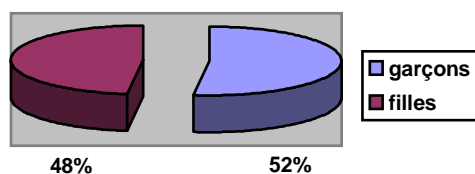
Résultats graphiques du questionnaire de la Commission Armées-Jeunesse

Quelques informations sur les jeunes filles et jeunes hommes interrogés.

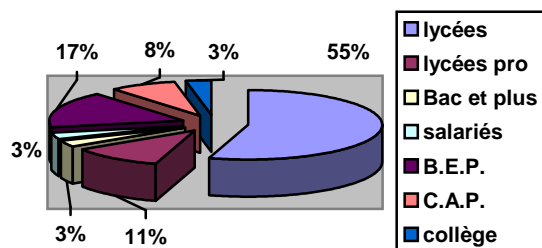
Age des participants



Proportions entre jeunes filles et jeunes hommes

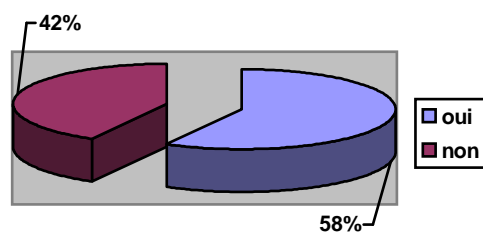


Scolarité des participants

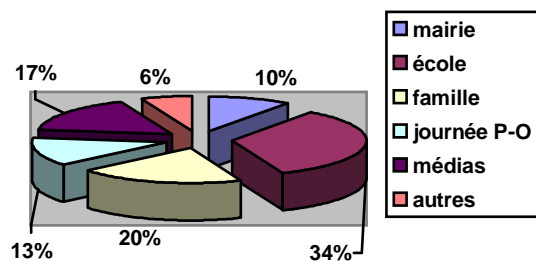


Les questions et leurs réponses.

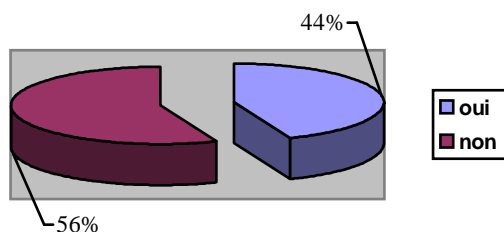
1/ Aviez-vous reçu une information sur les armées avant la J.A.P.D. ?



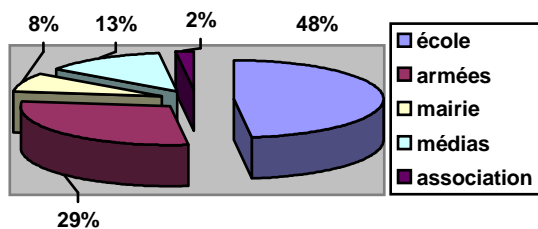
Si oui, où avez-vous reçu cette information ?



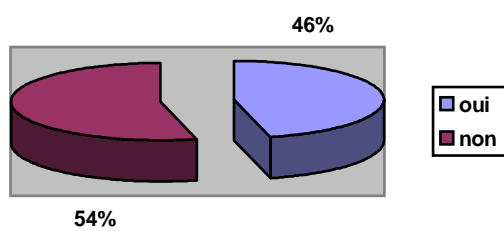
2/ Votre information, avant la J.A.P.D., sur les problèmes de Défense de la France vous paraissait-elle suffisante ?



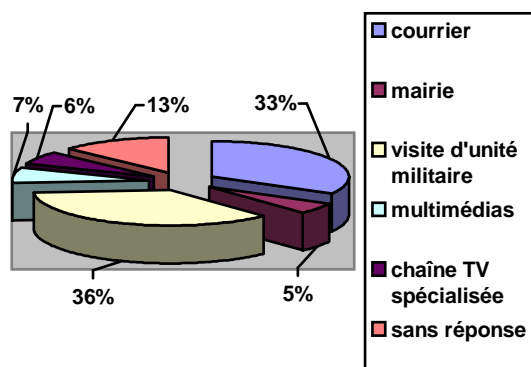
3/ Souhaitez-vous que l'information sur l'actualité militaire et les questions de Défense vous soient données avant la J.A.P.D. par :



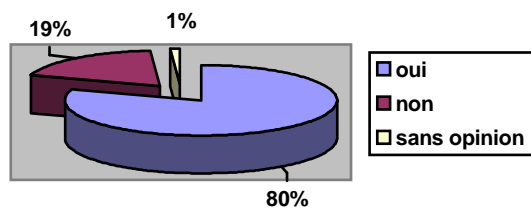
4/ Dans le prolongement de la J.A.P.D., aimeriez-vous avoir une information supplémentaire sur la Défense ?



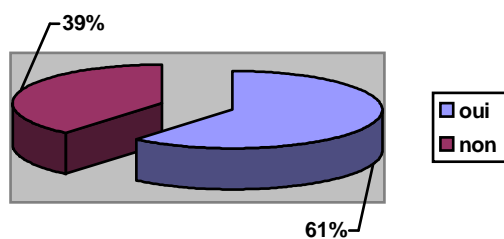
Si oui, sous quelle forme ?



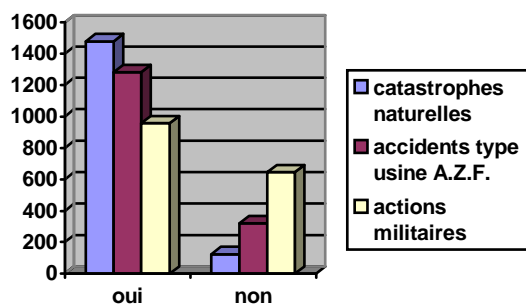
5/ Vous sentez-vous concerné par la Défense de votre pays ?



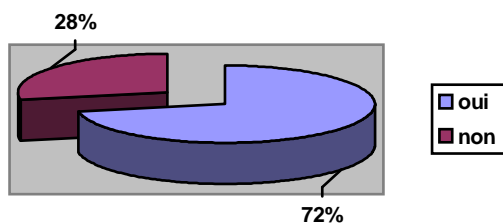
6/ Pensez-vous que la Défense doit rester une affaire de militaires professionnels ?



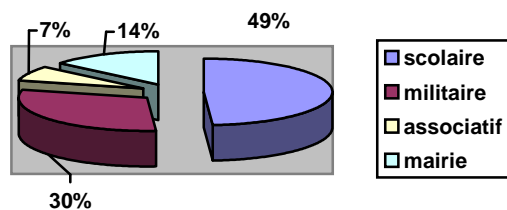
7/ Seriez-vous volontaire pour servir votre pays dans des circonstances exceptionnelles ?



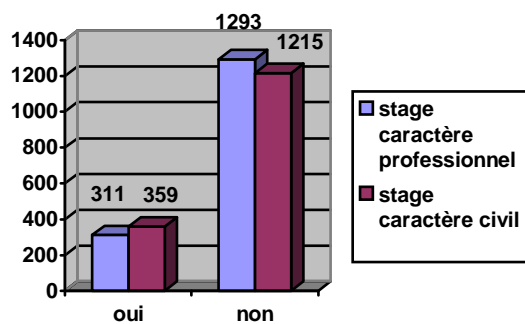
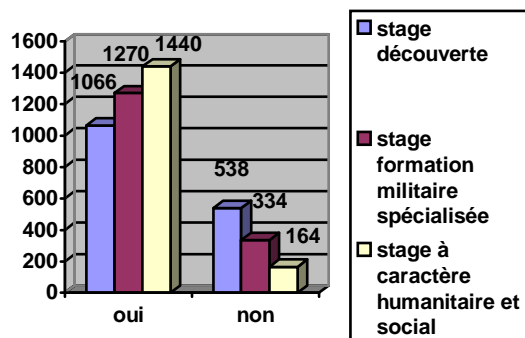
Si oui, une information particulière vous paraît-elle nécessaire ?



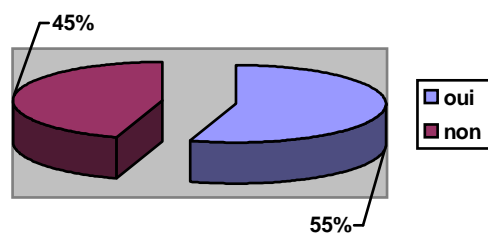
8/ Selon vous, cette information doit-elle être diffusée :



9/ Les armées peuvent vous proposer différents stages, Seriez-vous intéressé par un stage :



10/ Seriez-vous intéressé par un stage rémunéré à caractère professionnel au sein des armées ?



PHOTO

(Le stand d'information sur l'armée de terre dans
une grande surface commerciale)

RAPPORT DU GROUPE « COMMUNICATION DE LA COMMISSION »

Présidente : Mme BONJEAN.

Rapporteurs : M. AUCLAIR, M. Vincent SALETTE, Médecin en chef TAISNE.

Membres : M. ALONSO, M. AUFRERE, Lieutenant-colonel BAYLE, M. BESNARD, Aspirant BESSON, Mme BUSSON, Lieutenant COUSAERT, Colonel de BEZENAC, Mme DEROCHE, M. DESLOIRE, M. DION, Mme DORDET, Mme GAECHTER, M. GEORGES, M. GUILCHER, Capitaine JOUANNEAU, Mme KESSOUS, M. MERIC de BELLEFON, M. MITRANI, M. MOURROUX, Sous-lieutenant NEAU, M. OLLIVIER, Melle PELEN, M. PERILLEUX, M. PLACETTE, M. SERANDOUR, Commandant SOULAT, Commissaire principal SUZANNE.

Sujet confié à l'étude du groupe « Communication de la Commission » :

Comment la Commission Armées-Jeunesse peut-elle valoriser sa "communication" ?

- en interne, avec ses membres, avec les instances nationales des mouvements et associations, avec les états-majors,
- en externe, avec tous les responsables pouvant jouer un rôle dans la relation armées-jeunesse (conseils régionaux, conseils généraux, maires, parlementaires, organismes divers...)
- avec des représentants directs des jeunes (hors représentants des associations et mouvements déjà membres de la C.A.J.) : responsable de classe des lycées, centres d'apprentissage de Paris, de province et des jeunes de banlieue, sans oublier les jeunes des forces armées.

Dans le cadre de cette réflexion, le groupe déterminera de façon pragmatique :

- les outils nécessaires à la communication interne et externe (plaquettes, disquettes powerpoint, vidéo, site Internet, ...)
- la liste des interlocuteurs efficaces et indispensables (ministères, élus, ...)
- les solutions pour inclure dans les réflexion de la C.A.J. celles de jeunes en âge de J.A.P.D. (participation permanente, Forum ? ...)

INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années, la stratégie d'emploi des forces armées a connu une mutation de très grande ampleur due à la fin de la guerre froide, au processus de professionnalisation des armées et à la suspension du service national. Cette mutation va se poursuivre dans les années qui viennent. Elle pose de nombreuses questions et laisse de multiples débats ouverts.

Depuis l'arrêté portant sa création le 2 décembre 1955, les orientations de la CAJ ont été intimement liées à la valorisation du service national (pour mémoire, la réflexion de cette commission a débuté dès 1953).

L'expérience acquise depuis une cinquantaine d'années en a fait un lieu unique de dialogue et d'enrichissement des questions relatives à la jeunesse. La suspension de l'appel sous les drapeaux en 2001 la place désormais dans une situation nouvelle à laquelle elle n'a jamais été confrontée.

En effet, le lien fort qui existait avec les jeunes, ne peut plus se faire au travers de la conscription. Par ailleurs, ce lien semble se relâcher au sein de certaines associations se sentant moins concernées par les problèmes de défense.

Dans ce nouveau contexte, la CAJ doit, pour renouer ces liens et tendre vers la symbiose souhaitée, affirmer son identité, sa crédibilité et préciser son rôle auprès des jeunes, des associations et des divers organismes concernés par la jeunesse.

La qualité reconnue de ses travaux, la diversité d'approche des problèmes liés à la défense qui caractérisent cette instance trouvent pleinement leur place dans un contexte de renouvellement du lien entre la nation et ses armées.

L'évolution de son champ d'action nécessite une approche différente du rôle qu'elle doit désormais exercer, même si ses préoccupations restent, plus que jamais, tournées vers la jeunesse de notre pays et le maintien de ses relations avec les armées.

La CAJ souhaite, aujourd'hui, réfléchir et tracer une voie nouvelle, plus volontariste, vers un public jeune et mieux ciblé pour que la Commission puisse pleinement jouer un rôle moteur dans les relations entre les armées et la jeunesse.

Le but que le groupe de travail « communication » CAJ s'est vu fixé, cette année, par le ministre est de développer la connaissance de ses activités et de ses missions et de renforcer l'intérêt de ses objectifs :

En interne : entre les institutions et organismes membres de la Commission et la communauté militaire,

En externe : entre les institutions et les organismes membres de la Commission et tous ceux qui peuvent jouer un rôle dans le lien armées-nation.

Au cours de la réflexion entreprise, trois questions se sont posées à ce groupe de travail :

- **pourquoi faut-il communiquer ?**
- **quels échanges instaurer ?**
- **quels outils utiliser ?**

C'est donc d'une façon pragmatique que le groupe a tenté de répondre à ces trois interrogations.

I – POURQUOI LA CAJ DOIT COMMUNIQUER ?

En 50 ans, la CAJ a acquis une longue expérience de dialogue entre les jeunes et les armées et plus particulièrement en ce qui concerne les améliorations qu'elle a su apporter aux conditions d'exercice du service militaire et à la valorisation du service national.

1. un nouvel élan pour la Commission

Par sa configuration et son histoire, la CAJ, est depuis 1955, la seule instance officielle permettant d'aborder un dialogue entre les armées, les organismes institutionnels et professionnels et les mouvements associatifs de la jeunesse.

Sa composition réunit des membres dont le choix relève d'un équilibre harmonieux : administrations, mouvements, associations de la jeunesse. Les sensibilités y sont très diverses et la liberté de parole parfaitement respectée.

Placée auprès du ministre de la Défense, la CAJ est une structure originale dont les propositions résultant de ses travaux ont été largement prises en compte par les états-majors successifs.

C'est aussi un lieu de réflexion abordant des thèmes liés à l'actualité relevant plus particulièrement de la jeunesse dans ses attentes de la société, dans ses besoins d'information et de formations et notamment ses rapports avec la Défense.

Dans ce rôle de relais privilégié entre la jeunesse, les institutionnels et les Armées, la CAJ doit développer la diffusion de ses travaux en élaborant une véritable politique de communication favorisant le partage de sa réflexion et de son action.

En clair, mieux faire connaître le rôle de la CAJ, faire comprendre ses objectifs et les décisions prises, donner du sens à sa réflexion et à son action.

Enfin, l'étude des outils de communication à élaborer doit tenir compte de l'évolution technologique. En effet, le goût et l'aptitude des jeunes à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont autant d'arguments pour modifier notre système actuel d'information.

2. des objectifs pour l'avenir

FAIRE CONNAITRE

- le rôle de la CAJ au sein du ministère de la défense (armées, DGA, gendarmerie, directions et services, services communs) et auprès des jeunes,
- mieux sensibiliser aux questions liées à la défense les organismes institutionnels ayant des responsabilités vis-à-vis des jeunes.

MOTIVER ET DECLOISONNER

- faire participer plus activement les organismes déjà membres de la CAJ,
- renouer et motiver les associations qui s'investissent peu ou plus du tout depuis la suspension du service national,
- mettre en place des réseaux facilitant la circulation de l'information entre les membres de la CAJ,
- permettre aux membres de la CAJ de diffuser l'information dans leurs propres réseaux.

RENFORCER L'ADHESION

- sensibiliser les jeunes à la défense pour obtenir une meilleure adhésion de leur part aux objectifs et aux missions de la Défense,
- resserrer les liens entre la communauté militaire et la communauté civile,
- favoriser l'adhésion à la CAJ d'autres organismes représentatifs de la jeunesse et les intégrer à ses réunions de travail,
- associer plus souvent les jeunes à certaines activités de réflexion de la CAJ.

FAIRE COMPRENDRE

- sensibiliser les jeunes à leur responsabilité de citoyen.
- participer à une meilleure connaissance des armées et de leurs rôles (structures, évolutions, savoir-faire, métiers, recrutements, stages).

II – QUELS ECHANGES INSTAURER ?

Etablir une réelle communication entre tous les partenaires concernés implique d'une part, de diffuser l'information à partir d'un réseau à définir et d'autre part, de recevoir, d'analyser les demandes, les préoccupations et les suggestions des interlocuteurs susceptibles d'orienter et d'approfondir la réflexion générale de la CAJ.

1. un réseau de partenaires

L'objectif recherché par la commission est de s'appuyer sur un réseau bien ciblé d'organismes institutionnels ou associatifs représentant la jeunesse afin de promouvoir l'esprit de défense dans toutes ses composantes et d'une culture de défense.

Les principaux relais de transmission répertoriés sont :

- le ministère de la Défense (les forces armées - Terre, Air, Mer, Gendarmerie - la DGA, les directions et services communs - santé, essences -)
- les ministères chargés de la jeunesse : Education nationale, Jeunesse, Recherche, Justice, Intérieur, Agriculture, Sports, Emploi, Solidarité, Culture...

- l'éventail extrêmement varié des organismes membres de la commission,
- les institutions ayant en charge des jeunes : l'AFPA (association nationale pour la formation professionnelle des adultes), l'ANPE (agence nationale pour l'emploi) la DIJ (délégation interministérielle à l'insertion des jeunes) et ses missions locales...
- d'autres organismes poursuivant un objectif similaire et en contact avec des jeunes : l'IHEDN (institut des hautes études de défense nationale), l'ONAC (office national des anciens combattants), le CIDAN (civisme défense armées nation), la Fondation de la Recherche Stratégique, les associations d'anciens élèves en DESS Défense dans certaines facultés etc...
- les collectivités locales, notamment les correspondants défense des municipalités,
- les centres d'orientation et d'informations (CIDJ - centre d'information et de documentation de la jeunesse -, CIRA – centre d'information régional administratif, ONISEP – office national sur les enseignements et les professions, etc.).

2. des échanges à intensifier

Diffuser l'information est, sans nul doute, un des moyens les plus simples à organiser dans le cadre d'un travail méthodique et rigoureux. Toutefois, une meilleure connaissance des relais et une information adaptée doivent permettre d'atteindre la ou les cibles souhaitées (jeunes, associations, ministères). Cette démarche ne peut aboutir qu'avec la collaboration dynamique et constante de tous les organismes membres. Il va sans dire qu'un consensus général sur les objectifs à réaliser doit être acquis au préalable.

En revanche, l'efficacité de la communication de la CAJ ne deviendra optimale que si la remontée permanente des préoccupations des jeunes est systématiquement recherchée et organisée.

Il paraît donc essentiel de savoir

□ quels intérêts les jeunes portent :

- aux problèmes de défense en général,
- à la paix dans le monde,
- à l'intégration de l'enseignement de défense dans le parcours de chaque citoyen,
- aux métiers de la défense dans le contexte militaire et civil etc....

PHOTO
(Régie de télévision)

□ **et d'évaluer :**

- l'importance qu'ils donnent à la défense comme composante incontournable des institutions d'un pays et à la sauvegarde de la paix,
- leur connaissance des missions des armées sur le territoire national et en opérations extérieures,

III- QUELS OUTILS DE COMMUNICATION ?

Il convenait pour la CAJ de faire le point sur les outils de communication dont elle dispose actuellement et d'en proposer d'autres à ses membres pouvant être développés ou créés de façon concrète.

1. les outils existants

1.1 – le constat

La CAJ utilise déjà un certain nombre de supports d'information destinés à ses membres ou à d'autres partenaires extérieurs :

- les comptes rendus hebdomadaires des réunions de groupe de la CAJ et leurs synthèses sont adressés à une centaine de personnes (membres de la Commission, responsables ou présidents des organismes qu'ils représentent),
- le rapport d'activités annuel de la CAJ (adressé à tous les membres de la CAJ et à des partenaires extérieurs, ministériels, parlementaires associations etc.),
- le « CAJ info » a été créé en janvier 2000. Sa présentation et son contenu méritent d'être valorisés et la liste des destinataires mieux adaptée à la cible choisie.

La CAJ entretient des relations suivies avec les médias et les divers sites Internet :

- la presse militaire et de Défense,
- les publications des organismes, membres de la CAJ,
- la presse nationale et locale,
- les sites Internet Défense et ceux des différents organismes membres de la CAJ.

Ces outils, qui déjà ont fait la preuve de leur utilité, doivent néanmoins être développés et modernisés grâce à l'utilisation des NTIC. Cette modernisation permettra aux jeunes d'obtenir une information plus rapide auprès de la CAJ, un accès aisé à ses travaux et favorisera ainsi les échanges.

1.2 – leur développement

Dans ce cadre la CAJ a décidé de mettre en œuvre, dès cette année, de nouveaux supports écrits d'information adaptés :

- **création d'un logo pour la CAJ**
- **élaboration d'un nouveau dépliant**, élaboré au cours de cette année, il a pris en compte le nouveau contexte lié à la suspension du service national. Ce document d'ores et déjà exploitable a été tiré à 20000 exemplaires. Il sera diffusé aux organismes et associations membres de la Commission, mais également auprès des différents ministères, des armées (officiers de communication, officiers conseil, états majors...) des élus (parlementaires), de l'association des maires de France etc.

La commission a également entamé une réflexion dans les domaines suivants :

- **restructuration** dans le cadre d'un site WEB des informations du bulletin « **CAJ info** » dès sa relance,
- **rédaction d'une série d'articles et interviews** dans la presse (nationale, locale, interne de la défense).

Enfin, pour mieux cerner les souhaits et préciser les préoccupations des jeunes, la CAJ pourrait organiser comme elle l'a déjà fait en 2002 :

- **des sondages** réalisés par exemple (avant ou après les journées d'appel et de préparation à la défense) sur un panel bien ciblé (1000 à 2000 jeunes) permettant à la CAJ de mieux déterminer les attentes des jeunes et proposer aux institutions concernées (Défense, ministères, associations) des actions mieux adaptées à leurs souhaits.

2. les outils à créer et à mettre en œuvre

Mieux faire connaître et reconnaître l'action de la CAJ ne peut se faire qu'en améliorant la communication et en développant de nouvelles actions en direction des jeunes et en liaison avec nos partenaires institutionnels et professionnels.

2.1 – mettre en place un site Internet et étudier la réalisation d'un « forum » interactif.

A l'évidence, Internet est désormais un des outils incontournables que la CAJ doit mettre en place le plus rapidement possible. C'est aujourd'hui le système d'information et de communication privilégié des jeunes.

Pour définir les besoins, le groupe de réflexion sur la communication a auditionné un ingénieur civil compétent en la matière, puis un responsable de la DICOD pour nous éclairer sur les différentes possibilités offertes ainsi que les écueils à éviter.

Deux directions ont été proposées :

- un système nécessitant l'intervention d'une société de services extérieure en informatique (coût budgétaire important pour la CAJ),
- un système rapide et peu coûteux grâce au rattachement du site CAJ sur le site déjà existant de la DICOD (site de la défense).

La CAJ a retenu la deuxième proposition et a entamé une première réflexion sur les besoins.

Le projet à élaborer comprendra quatre phases (dont la dernière reste à imaginer), chacune de ces étapes ayant un rôle spécifique et une mise en activité différentes.

□ 1^{er} Phase du site -

Il s'agit d'une partie fixe

- **La CAJ :**

- les textes fondateurs,
- la charte,
- l'historique de la commission,
- la liste des membres,
- l'organisation,
- les missions .

- **La bibliothèque :**

A titre d'exemple

- une base documentaire (articles, conférences, communiqués...),
- les archives des travaux de la commission.

- **Les stages Armées / jeunesse**
- **Actualités « A LA UNE »**
- **Les liens avec les autres sites (portail défense, autres ministères et associations)**
- **Autres rubriques à constituer**

□ **2^{ème} Phase du site à étudier**

Elle sera interactive et réservée aux membres de la CAJ

Seuls les utilisateurs possédant le code d'accès pourront utiliser cette partie du site.

Il s'agira :

- d'un outil de travail permanent pour les membres de la CAJ (messagerie, diffusion rapide des réflexions et des rapports en cours),
- d'un espace de propositions destiné au secrétariat ou au président,
- d'un accès au calendrier et à l'agenda des activités majeures de la CAJ

□ **3^{ème} Phase du site à créer : réalisation d'un espace forum**

Cette mise en ligne nécessitera l'intervention d'un modérateur pour filtrer les échanges. Cet espace forum permettra d'instaurer une nouvelle dynamique entre les différents correspondants.

Il sera :

- un outil de dialogue entre les jeunes et les responsables de la Commission,
- un outil de dialogue entre les jeunes sur des sujets intéressant la Commission,
- un espace de questions-réponses et de suggestions,

□ **4^{ème} Phase du site : une partie à imaginer, plus dynamique et orientée vers les multimédias**

- plus attractive, avec des liens vers les organismes de la défense, leur organisation, leurs missions et leurs actions,
- plus ouverte sur l'extérieur (liens avec les autres sites jeunesse : Education nationale, Jeunesse, Sports...) avec des liens réciproques avec les autres sites jeunesse de la CAJ
- plus proche des multimédias (Cédéroms en ligne, vidéos, musique, discours, ...)
- plus ludique avec mise en place de jeux interactifs.

Le choix retenu par la CAJ d'utiliser le site Défense-DICOD plus rapide et moins onéreux pourrait voir la réalisation de la première phase du site internet dans un délai assez rapide estimé à environ 4 mois.

Le contenu de cette première phase de définition du site pourra être rapidement évalué par le secrétariat de la Commission en liaison avec la DICOD notamment en ce qui concerne l'arborescence du site, la hiérarchisation des informations, et la pagination des pages web, etc.

2.2 – ouvrir davantage la CAJ vers l'extérieur

La Commission pourrait aussi organiser dès la session de travail 2002-2003, un colloque annuel d'un niveau national et des réunions plus restreintes rassemblant un public diversifié de jeunes (forums ou assemblées) et l'organisation d'un prix spécifique ou d'une journée sportive.

Il s'agit de favoriser une meilleure connaissance de la C.A.J. par l'ensemble de ses membres (participants ou non à la commission), de diffuser d'une manière plus directe les travaux, la liste des stages rémunérés proposés aux étudiants ou les réflexions en cours et faciliter ainsi les échanges et les contacts directs avec des jeunes.

- **organiser un colloque annuel :**

autour de deux objectifs :

- mieux faire connaître la C.A.J. dans les armées, les autres ministères et tous les organismes ayant à travailler avec des jeunes et intéressés par les problèmes de Défense et de citoyenneté.
- faire partager au public présent, les thèmes de réflexions et les travaux de la C.A.J.

Ces colloques peuvent être destinés à différents publics :

- un public composé de hautes autorités militaires des forces armées et de la gendarmerie, des différents ministères représentés à la C.A.J., des membres assurant des responsabilités dans tous les organismes et associations représentées à la C.A.J., des représentants du milieu éducatif (enseignants, éducateurs, chefs d'établissements...), des responsables d'organismes intéressés par les problèmes de Défense et le lien Armées-Nation.
- un public de jeunes dont la composition peut être totalement homogène quant à leur niveau et leur formation, ou hétérogène et plus divers.

- réunir des assemblées de jeunes (forums).

Organisées par la Commission, ces assemblées pourraient regrouper une centaine de jeunes environ.

Sur la base de deux ou trois thèmes de réflexion, ces forums permettront un échange concret, une relation directe entre les jeunes et les membres des trois groupes de travail.

Là aussi, les groupes invités peuvent être homogènes ou hétérogènes.

- faire participer les membres de la CAJ à des colloques

Il s'agit de mieux faire connaître la CAJ et ses missions en favorisant la participation de ses membres à des colloques préparés par des organismes et par des associations membres ou non de la CAJ.

- décerner chaque année un prix « Armées-Jeunesse »

Un jury national sera constitué (composé de membres de la CAJ et de partenaires extérieurs). Le prix décerné récompensera des jeunes (civils ou militaires) à titre individuel ou collectif (unités, collèges etc.) ayant contribué de façon originale à entamer, créer, développer et pérenniser un lien entre la jeunesse et les armées dans des domaines aussi divers que les activités sociales, l'environnement, l'histoire, l'éducation et la formation, le sport etc.

- étudier l'organisation d'une journée sports armées-jeunesse en liaison avec les armées et le milieu associatif concerné

CONCLUSION

En conclusion, la C.A.J. doit adapter ses missions, consolider et perfectionner les outils dont elle dispose, en mettre en place de nouveaux pour élargir son influence, motiver ses membres et trouver de nouveaux partenaires.

La réalisation, dès cette année, de nouveaux produits d'information (logo, plaquette CAJ, sondages), la mise en place très rapidement d'outils de communication (création d'un site internet,...) organisation de colloques et de forums pour les jeunes, ou l'attribution d'un prix armée-jeunesse, permettra de donner un nouveau souffle à la CAJ.

Au demeurant, son rôle de concertation et sa force de réflexion dévolus dans les textes doivent permettre à la CAJ de développer sa capacité d'action dans les domaines d'influence qui lui sont propres.

C'est pourquoi, au delà des moyens classiques et interactifs liés aux nouvelles technologies proposées par le groupe Communication, la CAJ doit redynamiser tous les liens nationaux et locaux susceptibles de favoriser ses relations entre les armées et la jeunesse.

Ainsi, dans le cadre de la réflexion sur la "décentralisation de l'action de la Commission" la CAJ peut s'appuyer sur des réseaux déjà existants (trinômes académiques, conseillers de défense des municipalités, associations concernées par ces problèmes...) pour développer ses liens au niveau local.

On ne peut imaginer la reconnaissance sans explication et sans action. En mettant en œuvre une véritable politique de communication, tant interne qu'externe, la CAJ fera partager plus concrètement les objectifs qui lui ont été fixés par les textes en vigueur (J.O du 2 décembre 1955, arrêté portant création de la commission armées-jeunesse au ministère de la défense nationale et des forces armées, charte de fonctionnement).

La nouvelle orientation de la CAJ proposée par le groupe Communication lui permettra d'exercer un rôle plus **ACTIF** dans les domaines qui lui sont confiés et d'éclairer, par ses propositions, les décisions qui pourraient être retenues par le ministre de la défense.

Pour répondre pleinement à ces objectifs, la CAJ doit jouer un véritable rôle fédérateur auprès des organismes et instances qui la composent, lancer des initiatives qui lui sont propres pour pérenniser l'esprit de défense globale, tout en sensibilisant les jeunes à leurs responsabilités de citoyens. Enfin, elle doit également développer sa capacité d'action pour dynamiser la participation et le travail de ses membres.

*

L'ensemble du groupe d'animation remercie tous les intervenants qui l'ont aidé à mieux appréhender les difficultés soulevées par la communication :

- monsieur de BLIGNIÈRES, de la Direction du Service National ;
- monsieur d'HERBEMONT, ingénieur en informatique ;
- le chef d'escadron SOUEIX, de la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense.

PHOTO
(Les membres de la Commission sur un char
Leclerc)

PHOTO
(Rencontre avec les brigadiers et brigadiers-chefs
du régiment)

**VISITE DE LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE
AU « LECLERC CAVALERIE »
6-12 REGIMENT DE CUIRASSIERS
JEUDI 13 DECEMBRE 2001**

Il faisait froid mais beau lorsque le car emportant une trentaine de membres de la Commission et du secrétariat général franchit les portes du quartier Valmy qui abrite à Olivet le 6-12^{ème} régiment de Cuirassiers : le « Leclerc Cavalerie ». Après une agréable remise en condition autour d'un café et de viennoiseries, le colonel Boubée, chef de corps des deux groupes d'escadrons, les 6^{ème} et 12^{ème} Cuirassiers, nous rassembla en amphi pour faire la **présentation de cette unité** professionnalisée armant 80 chars de combat Leclerc.

Ecartelé entre la Région Terre Nord Ouest de Rennes pour le soutien, la 2^{ème} Brigade Blindée d'Orléans pour l'emploi et l'Ecole d'Application de l'Arme Blindée et de la Cavalerie de Saumur pour les règlements d'emploi, le régiment est en revanche parfaitement bien implanté dans sa garnison, garnison traditionnelle de l'Arme. Ainsi, chacun des onze escadrons qui le composent (huit escadrons de chars, trois escadrons centraux) est jumelé avec une des communes des alentours.

Forts de 1.100 hommes, ses effectifs lui permettent de mettre en œuvre 500 véhicules dont 80 chars et 40 VAB. Le régiment développe une **stratégie de communication propre au recrutement** (dans les lycées professionnels, stages au profit des collégiens de 3^{ème}...), mais le recrutement local reste faible. Les 716 militaires du rang, tous engagés, possèdent généralement le niveau du CAP ou du BEP. Si 85% d'entre eux renouvellent leur contrat, il convient de prendre en compte les épouses ou compagnes qui supportent mal les contraintes de l'état militaire. Quelles **motivations** poussent alors ces jeunes à s'engager ? Celles-ci sont peu précises. Ils attendent un statut social, une rémunération, de l'aventure, de l'action et de la discipline. D'une façon générale, ils sont **à l'image de leurs camarades civils**, peu préparés à faire des sacrifices. Comme eux, ils ont les mêmes idées et idéaux et vivent de la même façon : style de vie, forte mondialisation de leur culture, peu de sens de l'effort physique, utilisation de drogues douces...D'importantes structures de **concertation** (un conseil de direction à trois comités : fonction militaire, vie au 6-12, vie hors service) permettent de mieux les connaître pour pouvoir satisfaire leurs aspirations.

Au total, le « **Leclerc Cavalerie** » est un régiment **moderne**, tout à fait **représentatif** de l'armée de terre d'aujourd'hui. Il possède une large **ouverture internationale**, marquée notamment par la dispersion de ses personnels dont plus de mille ont été projetés à l'extérieur de nos frontières en 24 mois. Actuellement, il connaît une surcharge d'activités importante, ce qui engendre de lourdes conséquences sur ses capacités opérationnelles de combat blindé. Ceci est accentué encore par des effectifs insuffisants qui interdisent la mise sur pied de certaines unités pour faire fonctionner le régiment.

Deux tables rondes, avant et après le déjeuner partagé en compagnie des mêmes acteurs, permirent ensuite de s'entretenir directement **avec certaines catégories de personnel**.

La première rassembla de **jeunes cadres** officiers et sous-officiers. Il faut remarquer que la moitié de ces derniers est issue du rang. Leurs motivations ne sont pas toujours perceptibles, mais, à l'unanimité, leur premier souhait est de **partir en opération extérieure**. Ils attendent tous un départ au plus vite et ceux qui servent dans des emplois administratifs se désolent de ne pouvoir le faire aussi rapidement et aussi souvent que leurs camarades des unités de combat. Les sous-officiers s'estiment **proches des jeunes engagés** dont ils ont le même âge, bien qu'il y ait aussi des différences de mentalité, car ils appartiennent au même milieu et au même monde homogène.

La deuxième rencontre se déroula avec les **jeunes engagés**. Leur niveau est très varié, leurs motivations pas toujours très affirmées, mais ils partagent tous, eux aussi, l'ardent désir de **partir**, de « voyager », selon leur propre expression. Ils souffrent de l'**éloignement** de leur famille et se plaignent de leur condition d'**hébergement** qui ne correspond pas toujours aux belles photos que leur avaient présentées les CIRAT. Ils se plaignent aussi de trop de **surcharges** d'activités et d'un **manque de considération et de reconnaissance** de leurs compatriotes au profit desquels ils sont directement engagés (Vigipirate...).

Enfin, avant de partir, une visite s'imposait au seigneur des lieux : **le char Leclerc** ! La Commission prit alors la route pour la zone technique du régiment située à quelques kilomètres de là, à Maison Fort.

Deux mondes se côtoient : d'une part, celui du **XX siècle** où se trouvent, sur des parkings ou à l'intérieur de vieux bâtiments, les matériels classiques : VBL, VAB, camions et camionnettes de toutes sortes, d'autre

part, dans des hangars fermés, chauffés, hydrofugés, sous surveillance électronique, celui du **XXI siècle où règne en maître absolu le Leclerc.**

La visite des **ateliers « auto » et « tourelle »** permet de mieux approcher le char, de le voir sous toutes ses coutures, d'entrer à l'intérieur, de recevoir toutes les explications techniques des sous-officiers spécialistes et de satisfaire aux questions de toutes natures posées par les membres, toujours curieux, de la Commission.

Notre passage à Olivet se termina dans le bâtiment ultra moderne où s'effectue la **gestion centralisée du parc Leclerc** et qui contient les **simulateurs de pilotage et de tirs** destinés à entraîner en permanence les équipages dans des conditions extrêmement réalistes, tout en préservant les potentiels des chars, réservés aux exercices majeurs ou aux missions opérationnelles.

A l'issue de cette visite, les membres de la Commission étaient particulièrement satisfaits de leur journée. Ils avaient vu un **régiment opérationnel** équipé du plus prestigieux char actuellement en service dans le monde. Ils avaient pu aussi rencontrer les Cuirassiers et en constater la valeur, prendre la mesure des difficultés quotidiennes rencontrées, apprécier la qualité et la chaleur de l'accueil qui leur avait été réservé. Conformément à la tradition de l'Arme, ils pouvaient tous hurler le cri de ralliement : « **Et par Saint Georges ! Vive la Cavalerie !** ».

Colonel Jacques MAURY

ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

- Participation à différentes manifestations 72
- Réception des membres de la Commission 74

**PARTICIPATION A DIFFERENTES MANIFESTATIONS
DU SECRETARIAT GENERAL**

- 12 octobre 2001 :** Participation au colloque **COTRAVAUX.**
(Coordination pour le Travail Volontaire des Jeunes)
- 16 octobre 2001 :** Participation à **l'enseignement de défense** au profit de **12 classes de 3^{ème}** de deux collèges du 8^{ème} arrondissement.
- 22 octobre 2001 :** Réunion de travail avec le **C.I.D.A.N.**
(Civisme Défense Armée Nation)
- Novembre 2001 :** Remise par le ministre de la Défense de la médaille de la Défense Nationale aux derniers appelés.
- 13 décembre 2001 :** Visite de la CAJ au 6^{ème} – **12 ème Régiment de Cuirassiers** d'Orléans.
- 9 janvier 2002 :** **Conférence de Mme COSTA-LASCOUX** sur "l'enseignement de défense à l'Ecole".
- 16 janvier 2002 :** Organisation au SENAT par M. MASSERET (ancien secrétaire d'Etat à la Défense) et M. HERVO (président du groupe SMA lors de la session 2000/2001) d'une réunion sur le "**SMA métropole**".
- 29 janvier 2002 :** **Colloque à la D.I.I.J** (Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes) avec des jeunes des "Missions locales".
- 5 février 2002 :** Réunion de travail avec l'association "**Jeunes et Défenses**".
- 20 mars 2002 :** Réunion d'information et d'échange avec le **C.S.R.M.**
(Conseil Supérieur de la Réserve Militaire)

- 30 avril 2002 :** Réunion d'informations et d'échanges avec la **D.M.P.A** (Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives).
- 11 juin 2002 :** Réunion conjointe **C.I.D.J – C.A.J** (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse)

RECEPTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ARMEES JEUNESSE

24 octobre 2001

Monsieur GALEYRAND
Monsieur AUFRERE

CFE-CGC

Membre honoraire (CGT/FO)

09 novembre 2001

Monsieur SUSSEL
Madame BONJEAN

Education nationale

Haut fonctionnaire de défense

14 décembre 2001

Monsieur CHOPLAIN
Monsieur GUILCHER
Mademoiselle FONTAINE

ANAJ

Président

12 février 2002

Colonel BARSE
Monsieur DELABRIERE
Monsieur GERVOIS
Monsieur GUIBERT

UNOR

Délégué général

19 mars 2002

Monsieur BELADJAL
Monsieur MITRANI

Ancien membre CAJ

Membre honoraire (FNLL)

27 mars 2002

Monsieur PAUPERT
Monsieur CANCELLIERI

CIDJ

Directeur général

29 mars 2002

Monsieur GIROT
Monsieur HERVO

Membre honoraire (UNOR)

Membre honoraire (CFDT)

12 avril 2002
Monsieur JANET
Monsieur TINE
Madame PAPIN

PEEP
Président

13 mai 2002
Monsieur TULET
Monsieur PRIGENT
Monsieur JOYEUX
Général LEBOURG
Madame SIMON

DIJ - DSN
Délégué interministériel adjoint

DSN

15 mai 2002
Monsieur SPARFEL

Madame MONRIQUE
Monsieur OLLIVIER

CGT/FO
Secrétaire général de la fédération
de la défense
Secrétaire confédéral

28 mai 2002
Monsieur JEANNEROT
Monsieur BODIN

AFPA
Directeur général adjoint

04 juin 2002
Madame CASORLA
Monsieur MUNDINGER
Monsieur DESLOIRES

ANPE
Chef de mission partenariat

05 juin 2002
Monsieur PYTKIEWICZ
Monsieur SCHMIDT

FORR-FOMSORR

INFORMATIONS

- Stages Armées-Jeunesse

79

76

STAGES ARMEES-JEUNESSE

Chaque année depuis 1958, la DGA offrait par l'intermédiaire de la Commission Armées Jeunesse des stages rémunérés situés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La Commission a étendu en 2002 cette formule de stage à l'ensemble des trois armées, à la gendarmerie et aux services communs du ministère de la Défense.

La Commission Armées-Jeunesse, rattachée au Cabinet du ministre, se charge de la diffusion des stages, recueille les dossiers et en liaison avec les organismes recruteurs sélectionne les stagiaires.

Le but de ces stages est de mettre en contact des étudiants, avec le milieu de la Défense par l'intermédiaire de l'industrie de l'armement, des états-majors et des différents services des armées.

Si pour la campagne de stage 2001-2002, 250 postes ont été budgétés, l'offre s'avère chaque année beaucoup plus importante : 500 offres de stages par exemple pour l'année 2002.

Ces stages Armées-Jeunesse sont réservés à des étudiants français âgés de moins de 26 ans, de niveau bac à bac + 6, dans tous les domaines de spécialité (informatique, mécanique, aérodynamique, chimie, biologie, mais aussi documentation, gestion, langue, communication...).

La rémunération de ces stages est basée sur l'indice 244 de la fonction publique, soit environ 1 060 € brut par mois.

La large diffusion réservée aux offres de stages (2 000 catalogues et affiches adressés aux universités, écoles d'ingénieurs, école de commerce, IUT, CROUS...) a permis de recevoir pour l'année 2002, 1 565 pré-inscriptions et 550 candidatures définitives.

A partir de cette année, en plus de la diffusion des stages sur le site internet du journal l'Etudiant, ces stages sont aussi proposés sur le site internet du C.I.D.J et sur celui de la Commission.

La date limite pour faire acte de candidature est fixée au 15 décembre 2002 pour les stages commençant au plus tôt le 1^{er} février 2003 et au 28 février 2003 pour ceux qui commencent après. En effet un délai minimum de deux mois est nécessaire entre l'inscription au stage et le début de celui-ci (établissement du contrat de travail, procédure d'habilitation...).

DOCUMENTATION

- Les services Minitel et le site Internet de la Défense 82
- La composition de la Commission Armées-Jeunesse 83

**LES SERVICES MINITEL
ET LE SITE INTERNET DE LA DEFENSE**

Pour en savoir plus sur :

Service à consulter

L'actualité de la défense

(Communiqués de presse, chiffres clés de la Défense, principaux événements, points de situation des forces (ex : Kosovo,...))

36.15 ARMEE(*)

Les spécificités propres à chaque armée

(Recrutements, carrières, écoles, concours, les formes civiles particulières du service militaire,...)

36.14 ARMEE AIR
36.14 GENDARME
36.16 DGA

La santé dans les armées

(Tous les hôpitaux militaires, tous les services, les horaires, les démarches, messageries,...)

36.14 HOPIARM

Des offres d'emploi :

- reconversion du personnel de l'armée de Terre
- de la Délégation Générale pour l'Armement (ingénieurs et techniciens contractuels)
- l'aide aux reconversions et aux homologations des diplômés

36.15 BIRT

36.14 DGA EMPLOI

36.15 MMP

La vie sociale des armées (IGESA)

36.15 BUS PLUS

Depuis 1998, toute l'information de la Défense sur INTERNET :

<http://www.defense.gouv.fr>

(*) Le 36.15 ARMEE permet également un accès direct au **36.15 VOS DROITS** (géré par la Documentation Française) autorisant la consultation de l'ensemble des informations concernant les droits, démarches et formalités de nature administrative.

**LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION ARMEES-JEUNESSE**

Président : général de corps d'armée Jean-René BACHELET
Secrétaire général : général de brigade Michel ANDRÉ
Secrétaire général adjoint : colonel Jacques MAURY
Chef du secrétariat : adjudant-chef Sophie COUGOULE
Secrétariat : brigadier-chef Carine ANDRIEUX
Caporal DANGUILLAUME Brice
Responsable des stages : Emmanuelle JAULIN
Rédactrice : Annaïck LE SAUX
Chargée de mission : attachée principale d'administration centrale
Gisèle DESCHAMPS
Secrétaire de la chargée de mission : Elvire JEAN-BART

ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Aide à toute détresse - Quart monde (A.T.D.-Quart monde)
Alliance nationale des unions chrétiennes de jeunes gens (U.C.J.G.)
Association nationale des auditeurs jeunes de l'I.H.E.D.N. (A.N.A.J.)
Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.)
Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (C.N.I.S.F.)
Coordination pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX)
Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (F.C.S.A.D.)
Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.)
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.)
Fédération française des clubs U.N.E.S.C.O.
Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C.)
Fédération nationale des Francas (F.N.F.)
Fédération nationale Léo-Lagrange (F.N.L.L.)
Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.)

Jeunesse et Marine

Jeunesse et Montagne

Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.)

Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (L.F.E.E.P.)

Scoutisme français :

- éclaireurs et éclaireuses de France (E.E.D.F.)
- éclaireurs et éclaireuses israélites de France (E.E.I.F.)
- éclaireurs et éclaireuses unionistes de France (E.E.U.F.)
- guides de France (G.D.F.)
- scouts de France (S.D.F.)
- scouts unitaires de France (S.U.F.)
- scouts musulmans de France

Secours catholique – SOS jeunes

Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)

Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs (U.F.J.T.)

Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire

(U.S.E.P.P.M.)

Union française des centres de vacances (U.F.C.V.)

Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre

(U.N.A.P.E.L.)

Vieilles maisons françaises (V.M.F.)

MOUVEMENTS ETUDIANTS

Confédération nationale des étudiants de France (C.N.E.F.)

Fédération des associations générales étudiantes (F.A.G.E.)

La Mutuelle des étudiants (L.M.D.E.)

Promotion et défense des étudiants (P.D.E.)

Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F.)
Union nationale des étudiants de France, indépendante et démocratique
(U.N.E.F.-I.D.)
Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (U.S.E.M.)
Union nationale interuniversitaire (U.N.I.)

SYNDICATS PROFESSIONNELS (BRANCHES JEUNES)

Commission fédérale des jeunes de la C.F.T.C.
Centre confédéral de la jeunesse (C.G.T.)
Confédération générale des cadres (C.G.C.)
Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.)
Fédération des jeunes syndicalistes c.g.t.-F.O.
Jeunes de la confédération démocratique du travail (C.F.D.T.)
Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A. éducation)
Jeunes de la fédération syndicale unitaire (F.S.U.)

ASSOCIATIONS DE CADRES DE RESERVE

Fédération des officiers de réserve républicains (F.O.R.R.)
Fédération des officiers mariniers et sous-officiers de réserve républicains
(F.O.M.S.O.R.R.)
Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve
(F.N.A.S.O.R.)
Union nationale des officiers de réserve (U.N.O.R.)

MINISTERES ET ADMINISTRATIONS

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.)
Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.)
Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.)
Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (D.I.I.J.)
Délégation interministérielle à la ville (D.I.V.)
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale, et de la recherche
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales -
Sécurité civile
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - Service des
droits des femmes
Ministère des sports
Ministère de la coopération et de la francophonie
Secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à
l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation
Assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.)
Office national d'information sur les enseignements et les professions
(O.N.I.S.E.P.)
Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.)

MINISTERE DE LA DEFENSE

Commissariat aux sports militaires (C.S.M.)
Délégation générale pour l'armement (D.G.A.)
Délégation à l'information et à la communication de la défense (D.I.Co.D.)
Direction centrale du service de santé des armées (D.C.S.S.A.)

Direction de la fonction militaire et du personnel civil (D.F.P.)
Direction du personnel militaire de l'armée de l'air (D.P.M.A.A.)
Direction du personnel militaire de l'armée de terre (D.P.M.A.T.)
Direction du personnel militaire de la marine (D.P.M.M.)
Direction générale de la gendarmerie nationale (D.G.G.N.)
Direction du service national (D.S.N.)
Etat-major des armées (E.M.A.)
Etat-major de l'armée de l'air (E.M.A.A.)
Etat-major de l'armée de terre (E.M.A.T.)
Etat-major de la marine (E.M.M.)
Sous-direction accompagnement professionnel et reconversion (S.D./ A.P.R.)

Crédit photos

E.C.P.A. : pages 6, 8, 24, 40, 49, 57

Commission Armées-Jeunesse : page 66